

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2050

21 septembre 2007

SOMMAIRE

Ademar Holding S.A 98361	Jacaranda S.A	98396
Alphalipologie S.A 98398	Komaco International Holding S.A	98357
Arcada S.à r.l 98399	La Bergerie de Cala Rossa S.A	98362
Auto Helfent S.A 98390	La Iolla S.A	98354
Cafénoir Worldwide S.A 98369	Lannage S.A	98395
Canford Holding S.A 98361	Melina S.A	98356
Chanteloup Holding S.A	Mercurion Asia Fund	98358
Cordite Holding S.A98360	MSREF VI Torpedo S.à r.l	98396
Creola S.A 98357	New Europe Investments Holdings S.A.	
DB Platinum IV 98358		
Dexia Bonds98356	Oakwood Financial Fund S.à r.l	98364
ed comes S.àr.l 98400	Oakwood Global Finance S.C.A	98364
Empik Centrum Investments S.A 98395	Patron Ku'damm S.à r.l	98400
European Polymer Coatings S.A 98396	Silverfin Holding	98395
Fingest 98354	SI S.A	98357
FLL S.A 98390	Société Luxembourgeoise Commerciale	
Gate Gourmet Holding I S.à r.l 98400	d'Investissement S.A	98369
Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l.	Sofingea	98355
98390	Stream Sicav	98355
Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l.	Talassius S.A	98355
98394	UniGarantDoubleChance: Global Titans	
Global Biofuel SICAR (GBS), S.C.A 98370	50 (2011)	98362
Henderson Horizon Fund98359	UniGarant: Global Titans 50 (2011) II	98362
HH Luxembourg 2 S.à r.l	Union Investment Luxembourg S.A	98364
Holdings & Investments S.A 98396	Vilmorin Luxembourg S.A	98361
Immo - Finanz S.A	Visser et Fah S.à r.l	98398
	WPP Luxembourg Commo Sàrl	09400



Fingest, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe. R.C.S. Luxembourg B 109.163.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le mardi 9 octobre 2007 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 30 juin 2007;
- 2. Examen et approbation des comptes annuels au 30 juin 2007;
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- 4. Affectation des résultats;
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007104613/546/17.

La Iolla S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.106.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 18 octobre 2007 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007105210/534/15.

ING Direct, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.614.

Par le présent avis, les actionnaires sont conviés à assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

de ING DIRECT SICAV, qui se tiendra aux 46-48, route d'Esch, L-2965 Luxembourg, le 11 octobre 2007 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'Entreprises.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mai 2007.
- 3. Affectation des résultats.
- 4. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice se terminant le 31 mai 2007.
- 5. Nominations statutaires.
- 6. Divers.

Afin d'assister à l'Assemblée du 11 octobre 2007 à 16.00 heures, les détenteurs d'actions au porteur devront déposer leurs titres 5 jours francs avant l'Assemblée à une succursale ou au bureau de ING DIRECT N.V. ou ING LUXEMBOURG.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007105205/584/20.



Sofingea, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe. R.C.S. Luxembourg B 109.164.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le mardi 9 octobre 2007 à 12.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 30 juin 2007;
- 2. Examen et approbation des comptes annuels au 30 juin 2007;
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- 4. Affectation des résultats;
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007104610/546/17.

Talassius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 30.137.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 9 octobre 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2007, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2007.
- 4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007105206/1023/17.

Stream Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.622.

Le Conseil d'Administration invite les Actionnaires à participer à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des Actionnaires de la Société qui se tiendra, au siège social de la Société, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le 9 octobre 2007 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture et approbation du rapport de gestion et du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice fiscal clôturé au 30 juin 2007;
- 2. Considération et approbation des états financiers pour l'exercice fiscal clôturé au 30 juin 2007;
- 3. Affectation des résultats pour l'exercice fiscal clôturé au 30 juin 2007;
- 4. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice fiscal clôturé au 30 juin 2007;
- 5. Nominations statutaires pour l'exercice fiscal se clôturant au 30 juin 2008;
- 6. Divers.

Conformément aux dispositions des statuts et aux prescriptions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les décisions de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires dûment convoquée ne requièrent aucun quorum et sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés et votant.



Conditions pour être admis à l'assemblée:

Les Actionnaires sont admis à participer physiquement à l'Assemblée, sous réserve d'apporter la preuve de leur identité, à la condition d'avoir averti la Société, à son siège social (4, boulevard Royal, Agent de Registre et de Transfert de STREAM SICAV), le 5 octobre 2007 au plus tard, de leur intention de participer à l'Assemblée; les Actionnaires qui sont empêchés, peuvent voter soit au moyen d'un représentant de leur choix, soit par voie de procuration. Des procurations sont disponibles à cet effet au siège de la Société. Pour être prises en considération le jour de l'Assemblée, ces procurations doivent parvenir au siège de la Société, dûment complétées, datées et signées, au plus tard le 5 octobre 2007.

Les personnes qui assisteront physiquement à l'Assemblée devront produire au Bureau de l'Assemblée un certificat de blocage des actions qu'ils détiennent, soit directement, soit par voie de procuration, auprès de SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007105202/755/32.

Melina S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.755.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 octobre 2007 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007100187/534/15.

Dexia Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.659.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 septembre 2007, les actionnaires sont invités à assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 22 octobre 2007 à 15.00 heures dans les locaux de DEXIA ASSET MANAGEMENT, 283, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'Article 17:
 - l'actuel paragraphe 1.c) doit être corrigé en 1. b);
 - le paragraphe 4.a) sera remplacé par le texte suivant: «Un compartiment ne peut investir plus de 10% de ses actifs nets dans des OPC.»
- 2. Modification de l'Article 27: Ajout d'un nouveau paragraphe après le second, qui aura la teneur suivante: «La Société distribuera le produit net en fonction de la décision de l'assemblée générale décidant de l'affectation du résultat.»

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de cette deuxième assemblée générale extraordinaire ne requièrent aucun quorum; les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire devra en aviser la SICAV au moins deux jours francs avant la tenue de l'assemblée.

L'actionnaire détenant des actions au porteur devra en outre déposer ses actions au moins cinq jours francs avant la tenue de l'assemblée aux guichets de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg, 69, route d'Esch, L - 2953 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007105200/755/27.



SI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 43.009.

L'Assemblée du 18 mai 2007 n'ayant pu se tenir comme prévu,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 octobre 2007 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Démission des Administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs,
- Démission du Commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant,
- Transfert du siège social.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007104604/755/21.

Creola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 65.349.

La première Assemblée Générale Statutaire convoquée pour le 7 août 2007 à 10.00 heures n'ayant pu délibérer valablement sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 30 octobre 2007 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007104607/755/17.

Komaco International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.715.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on the 8th of October 2007 at 11.00 a.m. at the registered office with the following agenda:

Agenda:

- 1. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor.
- 2. Approval of the annual accounts as of June 30, 2006.
- 3. Appropriation of results.
- 4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
- 5. Resignation of Mr Daan Den Boer as director and discharge.



- 6. Appointment of Mrs Monique Juncker, company director, born in Ettelbrück (Grand Duchy of Luxembourg), on April 9, 1964, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2011.
- 7. Sundry.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007105208/29/21.

DB Platinum IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.828.

SICAV gemäß Teil 1 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 in Bezug auf Organismen für gemeinsame Anlagen Der Verwaltungsrat von DB PLATINUM IV (die «Gesellschaft») beruft für den 10. Oktober 2007 um 11.30 Uhr eine

AUSSERORDENTLICHE HAUPTVERSAMMLUNG

der Anteilsinhaber des Teilfonds DB Platinum IV Dynamic Bond Portfolio (der «Fonds») in den Geschäftsräumen von RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, ein, um über folgenden Tagesordnungspunkt zu entscheiden:

Tagesordnung:

- Änderung der Definition des Fälligkeitstermins des Fonds zur Verlegung des Fälligkeitstermins auf einen unbestimmten Zeitpunkt.

Der Beschluß erfordert eine Zwei-Drittel-Mehrheit der von den anwesenden oder vertretenen Anteilsinhabern abgegebenen Stimmen. Die Versammlung ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte des Fondskapitals vertreten ist.

Der aktualisierte Prospekt der Gesellschaft ist auf Anfrage am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Um bei auf der Versammlung abzustimmen:

- können die Anteilsinhaber persönlich anwesend sein oder durch einen ordnungsgemäß bestellten Bevollmächtigten vertreten werden:
- werden Anteilsinhaber, die der außerordentlichen Hauptversammlung nicht persönlich beiwohnen können, gebeten, bis spätestens zum 8. Oktober 2007 ein ordnungsgemäß ausgefülltes und unterschriebenes Vollmachtsformular an Loïc Calvez bei RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxemburg zu schicken. Vollmachtsformulare sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Weitere Informationen erhalten Sie von Marc Launois oder Barbara Schots unter der Adresse 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg oder der Telefonnummer +352 42 122 519.

Référence de publication: 2007105197/755/28.

Mercurion Asia Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.708.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of MERCURION ASIA FUND will be held at RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette on *October 1*, 2007 at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
- 2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at June 30, 2007;
- 3. Allocation of the net results;
- 4. Discharge to the Directors;
- 5. Statutory Appointments;
- 6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting with no restrictions.



In order to attend the Meeting of MERCURION ASIA FUND the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting to DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (acting on behalf of the Registrar and Transfer Agent of the Sicav: RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.)

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007101081/584/26.

Chanteloup Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 24.636.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourrg, le 1 er octobre 2007 à 11.00 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes au 30 juin 2007
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
- 5. Démission Nomination
- 6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007100408/1212/19.

Henderson Horizon Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 22.847.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of HENDERSON HORIZON FUND will be held at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Luxembourg on 11 October 2007 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

- 1. Approval of the reports of the Directors and of the Independent Auditor on the annual accounts for the period ended 30 June 2007.
- 2. Approval of the audited annual accounts at 30 June 2007.
- 3. Distribution of dividends (if any) as recommended by the Directors.
- 4. Discharge of the Directors.
- 5. Election or re-election of Directors.
- 6. Election or re-election of the Independent Auditor.
- 7. Any other business.

The decisions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken as the simple majority of the shareholders present or represented and voting

If you are unable to attend the meeting in person, a proxy form giving authorisation to another named individual can be obtained from BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, 33, rue de Gasperich, Howald-Hesperange, L-2085 Luxembourg. The proxy should be returned to the same address for the attention of Mr Terry Farrelly and can be faxed on fax number 00352 2696 9730.

Luxembourg, 21 September 2007.

For and on behalf of the Board of Directors.

Référence de publication: 2007105213/755/27.



New Europe Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 118.902.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de la Société qui se tiendra au siège social, le 31 octobre 2007 à 17.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent dix-sept mille euros (EUR 117.000,-) représenté par mille cent cinquante (1.150) actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote et vingt (20) actions privilégiées de catégorie B avec droit de vote, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à un montant de cent quarante-deux mille euros (142.000,-), avec émission de deux cent cinquante (250) nouvelles actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
- 2. Souscription et libération par un apport en espèces.
- 3. Modifications afférentes de l'article 3 des statuts.
- 4. Divers.

Les actionnaires peuvent souscrire par préférence les actions émises lors de la prédite augmentation de capital, au prorata de leur participation dans la société, et ce durant un délai de 35 jours au moyen d'un courrier recommandé adressé à la société à compter de la publication du présent avis.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007104601/693/24.

Cordite Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.135.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 octobre 2007 à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapports du commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006.
- 3. Affectation des résultats au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006.
- 4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant aux exercices sous revue.
- 5. Démission de Monsieur Robert Hovenier de son mandat d'administrateur et décharge.
- 6. Démission de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. de son mandat d'administrateur et décharge.
- 7. Démission de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. de son mandat d'administrateur et décharge.
- 8. Nomination de Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
- 9. Nomination de Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
- 10. Nomination de Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
- 11. Divers.

Le Conseil d'Administration.



Ademar Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.521.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu Extraordinairement le 1 er octobre 2007 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
- 4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007100464/1023/17.

Vilmorin Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 96.801.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1 ^{er} octobre 2007 à 9.00 heures au siège social 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 30 juin 2007;
- b. rapport du Commissaire aux comptes;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2007;
- d. affectation du résultat:
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007100394/45/18.

Canford Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 16.805.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra, le 1 er octobre 2007 à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2007.
- 3. Affectation des résultats au 31 mars 2007.
- 4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
- 5. Non renouvellement du mandat d'administrateur, venu à échéance, de Madame Monique Juncker, et décharge.
- 6. Non renouvellement du mandat d'administrateur, venu à échéance, de Monsieur Robert Hovenier, et décharge.
- 7. Non renouvellement du mandat d'administrateur, venu à échéance, de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., et décharge.



- 8. Nomination de Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 9. Nomination de Monsieur Gérard Birchen, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 10. Nomination de Monsieur Sinan Sar, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 11. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 12. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007100196/29/31.

UniGarantDoubleChance: Global Titans 50 (2011), Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung des Verwaltungs- und Sonderreglements vom 9. Juni 2005 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. August 2007.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007104623/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-Cl00322. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

UniGarant: Global Titans 50 (2011) II, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung des Verwaltungs- und Sonderreglements vom 9. Juni 2005 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. August 2007.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007104640/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-Cl00323. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

La Bergerie de Cala Rossa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.399.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA BERGERIE DE CALA ROSSA S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I ^{er} , R.C.S. Luxembourg section B numéro 97.399, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date 27 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 63 du 16 janvier 2004, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date 7 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 274 du 26 mars 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.



L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 250.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 600.000,- à EUR 850.000,- par l'émission de 250 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune, investies des même droits et obligations que les actions existantes.
- 2) Renonciation de l'actionnaire minoritaire, Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg, le 24 février 1951, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à son droit de souscription préférentiel.
- 3) Souscription des 250 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune par l'actionnaire majoritaire, la société anonyme DESTON OVERSEAS S.A., avec siège à Arango / Orillac Building East 54th Street, Panama, République du Panama, et libération intégrale desdites actions par versement en espèces de EUR 250.000,-.
 - 4) Modification subséquente du 1 er alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:
- «Le capital social est fixé à huit cent cinquante mille euros (EUR 850.000,-) représenté par huit cent cinquante (850) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»
- 5) Transfert du siège social de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1 ^{er} , à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), pour le porter de son montant actuel de six cent mille euros (EUR 600.000,-) à huit cent cinquante mille euros (EUR 850.000,-), par l'émission de deux cent cinquante (250) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'actionnaire minoritaire, Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg, le 24 février 1951, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, les deux cent cinquante (250) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire minoritaire, la société anonyme DESTON OVERSEAS S.A., avec siège à Arango / Orillac Building East 54th Street, Panama, République du Panama, et libérées intégralement par versement en espèces.

La somme de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme LA BERGERIE DE CALA ROSSA S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à huit cent cinquante mille euros (EUR 850.000,-) représenté par huit cent cinquante (850) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1 ^{er} , à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.



Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, C. Dostert, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2006, vol. 535, fol. 28, case 6. — Reçu 2.500 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 janvier 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007102743/231/84.

(070123696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Union Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.679.

Die Änderungsvereinbarung des Verwaltungsreglements vom 1. April 2005 sowie des jeweiligen Sonderreglements der Fonds

UniGarant: EURO STOXX 50 (2007) II UniGarant: Global Titans 50 (2008) UniGarant: Global Titans 50 (2008) II

UniGarantPlus: Europa (2010) UniGarantPlus: Europa (2011) UniGarant: Best of EurAsia (2010) UniGarantPlus: Best of World (2010)

in Kraft getreten am 6. August 2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. August 2007.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007104618/685/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-Cl01899. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Oakwood Global Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.047.

Oakwood Financial Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.440.

In the year two thousand and seven, on the tenth of September.

Before M e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

1) The corporate partnership limited by shares («société en commandite par actions») OAKWOOD GLOBAL FINANCE S.C.A. (hereinafter referred to as the «Company»), with registered office in L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 122.047, originally incorporated under the denomination of OAKWOOD FINANCIAL INVESTMENTS S.C.A. pursuant to a deed of M ^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), on November 16,



2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») number 3 of the 4th of January 2007.

and whose articles of association have been amended several times and the last time pursuant to a deed of M ^e Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), on April 20, 2007, published in the Mémorial C, number 1471 of the 17th of July 2007, containing the change of the Company's denomination into OAKWOOD GLOBAL FINANCE S.C.A.,

here represented by Mr Christian Dostert, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, acting as the proxyholder of the General Partner of the Company, pursuant to circular resolutions made by the Board of Directors with effect as of September 5, 2007 and pursuant to a proxy given in Luxembourg on September 5, 2007.

2) The private limited liability company OAKWOOD FINANCIAL FUND S.à r.l., with registered office in L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 110.440, incorporated pursuant to a deed of M ^e Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), on August 31, 2005, published in the Mémorial C number 1452 of the 24th of December 2005, and whose articles of association have been amended several times and the last time pursuant to a deed of M ^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), on March 20, 2006, published in the Mémorial C number 1298 of the 5th of July 2006,

here represented by Mr Christian Dostert, prenamed, acting as the proxyholder of the Board of Managers of such company, pursuant to circular resolutions made by the Board of Managers with effect as of September 5, 2007 and pursuant to a proxy given in Luxembourg on September 5, 2007.

Where one or several provisions of the present merger project can still be changed by the merging companies when approving the present merger project, the appearing parties have acknowledged that, according to articles 278 and 279 of the Law, the merging companies ab initio waived by the aforementioned circular Board resolutions the application of articles 261 paragraphs (2), b), c) and d), 263, 265, 266, 267 paragraph (1) d) and e), 274 paragraph (1) b), 275, and in particular the need for an independent auditor's report in relation to the merger.

A copy of these circular Board resolutions, initialed ne varietur by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented as said before, wish to effect through a merger by acquisition, a universal transfer of all the assets and liabilities of OAKWOOD FINANCIAL FUND S.à r.l. to OAKWOOD GLOBAL FINANCE S.C.A.

The appearing person, acting as said before, has asked the undersigned notary to record the following:

Merger project

- 1) Merging parties:
- OAKWOOD GLOBAL FINANCE S.C.A. as absorbing company (hereinafter referred to as OAKWOOD S.C.A.),
- OAKWOOD FINANCIAL FUND S.à r.l. as absorbed company (hereinafter referred to as OAKWOOD S.à r.l.),
- 2) OAKWOOD S.C.A. holds all (100%) the shares, representing the entire share capital and all the voting rights of OAKWOOD S.à r.l., the latter company having issued no other securities giving voting rights.
- 3) OAKWOOD S.C.A. proposes to merge with OAKWOOD S.à r.l. by way of absorption and dissolution without liquidation of the latter company pursuant to the provisions of articles 278 through 280 of the law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the «Law»), to the extent applicable.
- 4) As from January 1, 2007, all operations and transactions of OAKWOOD S.à r.l. are considered from an accounting point of view to have been undertaken for the account of OAKWOOD S.C.A.
- 5) As of the Effective Date (as defined hereafter), all assets and liabilities, without any restriction or limitation, of OAKWOOD S.à r.l. shall be deemed transferred to OAKWOOD S.C.A.. The transfer of all assets and liabilities of OAKWOOD S.à r.l. to OAKWOOD S.C.A. will be undertaken against the cancellation of the shares held by OAKWOOD S.C.A. in OAKWOOD S.à r.l. at the Effective Date. The value of the assets and liabilities of OAKWOOD S.à r.l. transferred to OAKWOOD S.C.A. has been determined by the aforementioned Board resolutions of the merging companies on the basis of revalued assets as documented in detail in the merger balance sheets as of July 31, 2007, which balance sheets are as from the date of publication hereof at the disposal of the partners/shareholders of the merging companies at their registered office, as required by article 267 paragraph (1) c) of the Law.
- 6) As of the Effective Date, all rights and obligations of OAKWOOD S.à r.l. vis-à-vis third parties shall be taken over by OAKWOOD S.C.A.

OAKWOOD S.C.A. will in particular take over as own debts all payment obligations of OAKWOOD S.à r.l. in connection with bonds, notes, commercial paper or any other debentures of a hybrid type or not, if any, issued by OAKWOOD S.à r.l. and not yet repaid.

7) No special rights or advantages have been granted to the directors/managers or the auditors of the merging companies.



- 8) All documents listed in article 267 paragraph (1) a), b) and c) of the Law may be inspected at the registered office of the merging companies, and copies thereof may be obtained, without charge on request by the partners/shareholders of the merging companies within one month from the publication of this merger project in the Mémorial C.
 - 9) The merger shall be approved by a resolution of the Board of Directors of each of the merging companies.
- 10) Subject to prior approval by the merging parties as set out in the preceding point, the merger between OAKWOOD S.C.A. and OAKWOOD S.à r.l. shall become effective and final one month after the publication of this merger project in the Mémorial C (the «Effective Date») and will lead simultaneously to the effects set out in article 274 of the law
 - 11) As a result of the merger, OAKWOOD S.à r.l. shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.
 - 12) The Merger shall further be subject to the following terms and conditions:
- a) OAKWOOD S.C.A. shall acquire the assets from OAKWOOD S.à r.l. in the state in which they are on the Effective Date, without any right of recourse against OAKWOOD S.à r.l. on whatever grounds.
- b) OAKWOOD S.à r.l. guarantees to OAKWOOD S.C.A. the existence of all receivables comprised in the assets contributed but does not assume any liability as to the solvency of the debtors concerned.
- c) OAKWOOD S.C.A. shall from the Effective Date onwards pay all taxes, contributions, duties and levies whether ordinary or extraordinary, which are due or may become due with respect to the property of the assets transferred.
- d) OAKWOOD S.C.A. shall carry out all agreements and obligations of whatever kind of OAKWOOD S.à r.l. such as these agreements and obligations exist on the Effective Date.
- e) OAKWOOD S.C.A. shall in particular carry out all agreements existing with the creditors of OAKWOOD S.à r.l. and shall be subrogated to all rights and obligations resulting there from, at its own risks.
- f) The rights and claims comprised in the assets of OAKWOOD S.à r.l. shall be transferred to OAKWOOD S.C.A. with all securities, either in rem or personal, attached thereto. OAKWOOD S.C.A. shall thus be subrogated, without any novation, to all rights, whether in rem or personal, of OAKWOOD S.à r.l. with respect to all assets and against all debtors without any exception.
- g) OAKWOOD S.C.A. shall assume all liabilities of any kind of OAKWOOD S.à r.l. and it shall in particular pay interest and principal on all debts and liabilities of any kind due by OAKWOOD S.à r.l.

OAKWOOD S.C.A. shall discharge OAKWOOD S.à r.l. from any actions and claims in relation to obligations and duties thus assumed until then by OAKWOOD S.à r.l.

- h) OAKWOOD S.C.A. hereby formally waives any rights of preference, mortgage and rescission («droits de privilège, d'hypothèque et action résolutoire») which it may have against OAKWOOD S.à r.l. as a result of OAKWOOD S.C.A. assuming debts, charges and obligations of OAKWOOD S.à r.l.
- 13) OAKWOOD S.C.A. shall itself carry out all formalities, including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry into effect the merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of OAKWOOD S.à r.l. to OAKWOOD S.C.A.
- 14) The books and records of OAKWOOD S.à r.l. will be held at the registered office of OAKWOOD S.C.A. for the period legally prescribed.
 - 15) Insofar as not specifically provided herein, the merging companies refer to the Law.

Certification

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the merger proposal and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging parties pursuant to the Law.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing mandatory, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1) La société en commandite par actions OAKWOOD GLOBAL FINANCE S.C.A. (ci-après référencée comme la «Société»), avec siège social à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122.047, constituée originairement sous la dénomination sociale de OAKWOOD FINANCIAL INVESTMENTS S.C.A., suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire



de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 3 du 4 janvier 2007,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1471 du 17 juillet 2007, contenant le changement de la dénomination de la Société OAKWOOD GLOBAL FINANCE S.C.A.,

dûment représentée par son associé commanditaire, la société anonyme OAKWOOD GLOBAL FINANCE MANA-GEMENT S.A. (ci-après référencée comme l'«Associé Commanditaire»), avec siège social à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II,

ici représentée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en qualité de mandataire spécial au nom et pour compte de l'Associé Commanditaire de la Société en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré sur base des résolutions circulaires prises par le Conseil d'Administration avec effet au 5 septembre 2007 et conformément à une procuration délivrée à Luxembourg le 5 septembre 2007.

2) La société à responsabilité limitée OAKWOOD FINANCIAL FUND S.à r.l., avec siège social à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.440, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 août 2005, publié au Mémorial C numéro 1452 du 24 décembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1298 du 5 juillet 2006,

ici représentée par Monsieur Christian Dostert, préqualifié, agissant en qualité de mandataire spécial au nom et pour compte de ladite société en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par les résolutions circulaires prises par le Conseil de Gérance avec effet au 5 septembre 2007 et conformément à une procuration délivrée à Luxembourg le 5 septembre 2007.

Tandis que une ou plusieurs dispositions de ce projet de fusion peuvent être modifiées par les sociétés qui fusionnent lors de l'approbation de ce projet de fusion, les parties comparantes reconnaissent que, en accord avec les articles 278 et 279 de la Loi, les sociétés qui fusionnent ont d'ores et déjà renoncé par les résolutions circulaires des Conseil d'Administration/Conseil de Gérance précitées, à l'application des articles 261 paragraphes (2), b), c) et d), 263, 265, 266, 267 paragraphe (1) d) et e), 274 paragraphe (1) b), 275, et en particulier à l'émission d'un rapport sur la fusion par un réviseur indépendant.

Une copie de ces résolutions circulaires des Conseils d'Administration et de Gérance, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Les parties comparantes souhaitent réaliser par une fusion-absorption, un transfert de patrimoine consistant en tous les actifs et passifs de OAKWOOD FINANCIAL FUND S.à r.l. à OAKWOOD GLOBAL FINANCE S.C.A.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Projet de fusion

- 1) Parties à la fusion:
- OAKWOOD GLOBAL FINANCE S.C.A. comme société absorbante (ci-après OAKWOOD S.C.A.),
- OAKWOOD FINANCIAL FUND S.à r.l. comme société absorbée (ci-après OAKWOOD S.à r.l.).
- 2) OAKWOOD S.C.A. détient l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social et conférant tous les droits de vote dans OAKWOOD S.à r.l., cette dernière n'ayant émis aucun autre titre donnant droit de vote.
- 3) OAKWOOD S.C.A. projette de fusionner avec OAKWOOD S.à r.l. par absorption et dissolution sans liquidation de cette dernière, conformément aux articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), dans la mesure où ces articles trouvent application.
- 4) La date à partir de laquelle les opérations de OAKWOOD S.à r.l. sont considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de OAKWOOD S.C.A. a été fixée au 1 er janvier 2007.
- 5) A partir de la Date de Prise d'Effet de la fusion (telle que définie ci-après), l'universalité des éléments d'actifs et de passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de OAKWOOD S.à r.l. est considérée transférée à OAKWOOD S.C.A.. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de OAKWOOD S.à r.l. à OAKWOOD S.C.A. sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par OAKWOOD S.C.A. dans OAKWOOD S.à r.l. à la Date de Prise d'Effet. La valeur de l'universalité des éléments actifs et passifs de OAKWOOD S.à r.l. transférés à OAKWOOD S.C.A. a été déterminée par les résolutions circulaires précitées des Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent sur base des actifs réévalués tel que documenté en détail dans les bilans de fusion du 31 juillet 2007, lesquels bilans sont, à partir de la date de publication de la présente, à la disposition des associés/actionnaires des sociétés qui fusionnent à leur siège social, en accord avec les dispositions de l'article 267 paragraphe (1) c) de la Loi.
- 6) A partir de la Date de Prise d'Effet tous droits et obligations de OAKWOOD S.à r.l. vis-à-vis des tiers seront pris en charge par OAKWOOD S.C.A.



En particulier, OAKWOOD S.C.A. assumera comme ses dettes propres toutes les dettes et obligations de paiement de OAKWOOD S.à r.l. en rapport, le cas échéant, notamment avec des obligations, notes, papiers commerciaux ou tous autres titres hybrides ou non émis par OAKWOOD S.à r.l. et non encore remboursés.

- 7) Aucun avantage particulier n'a été attribué aux administrateurs/gérants ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.
- 8) Tous documents mentionnés à l'article 267, paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi peuvent être consultés au siège social des sociétés qui fusionnent, et une copie intégrale peut en être obtenue sur demande, sans frais, par les associés/actionnaires des sociétés qui fusionnent durant une période d'un mois commençant à la date de publication du présent projet de fusion au Mémorial C.
- 9) La fusion sera approuvée par une résolution du Conseil d'Administration/Conseil de Gérance de chacune des sociétés qui fusionnent.
- 10) Sous réserve de l'approbation préalable par les parties suivant le point précédent, la fusion entre OAKWOOD S.C.A. et OAKWOOD S.à r.l. deviendra définitive un mois après la publication de ce projet de fusion au Mémorial C («Date de Prise d'Effet») et entraînera simultanément les effets prévus à l'article 274 de la Loi.
- 11) Par l'effet de la fusion, OAKWOOD S.à r.l. cesse d'exister de plein droit et toutes ses parts sociales émises sont annulées.
 - 12) La Fusion est également soumise aux termes et conditions suivants:
- a) OAKWOOD S.C.A. reprend les actifs transférés par OAKWOOD S.à r.l. en l'état dans lequel ils se trouvent à la Date de Prise d'Effet, sans que OAKWOOD S.C.A. ne puisse émettre aucune prétention, à quelque titre que ce soit, contre OAKWOOD S.à r.l.
- b) OAKWOOD S.à r.l. garantit à OAKWOOD S.C.A. l'existence de toutes les créances figurant au bilan, mais n'assumera aucune responsabilité quant à la solvabilité des débiteurs concernés.
- c) A partir de la Date de Prise d'Effet, OAKWOOD S.C.A. payera tous les impôts, taxes et redevances, ordinaires et extraordinaires dont elle est ou pourra devenir redevable à partir de la Date de Prise d'Effet, eu égard à la propriété des actifs transférés.
- d) OAKWOOD S.C.A. reprend l'intégralité des contrats et obligations de quelque nature qu'ils soient de OAKWOOD S.à r.l., tels que ces contrats et obligations existent à la Date de Prise d'Effet.
- e) OAKWOOD S.C.A. reprend en particulier l'intégralité des contrats existant avec les créanciers de OAKWOOD S.à r.l. OAKWOOD S.C.A. sera subrogée dans tous les droits et obligations en découlant et ceci à ses propres risques.
- f) Les droits et actions attachés aux actifs transférés par OAKWOOD S.à r.l. seront transférés à OAKWOOD S.C.A. avec l'intégralité des sûretés, réelles ou personnelles y attachées. OAKWOOD S.C.A. sera de ce fait subrogé, sans qu'il n'y ait novation des contrats, dans tous les droits réels ou personnels de OAKWOOD S.à r.l., et ceci sans exception pour tous les actifs et à l'égard de tous les débiteurs.
- g) OAKWOOD S.C.A. reprend l'intégralité des obligations de OAKWOOD S.à r.l., et en particulier payera les intérêts et remboursera le principal de toutes dettes et obligations de OAKWOOD S.à r.l.
- OAKWOOD S.C.A. décharge OAKWOOD S.à r.l. de l'intégralité des voies et actions se rapportant à des droits et obligations possédés jusque là par OAKWOOD S.à r.l.
- h) OAKWOOD S.C.A. renonce expressément à tous droits de privilège, d'hypothèque et action résolutoire qu'elle peut détenir envers OAKWOOD S.à r.l., suite à la reprise par OAKWOOD S.C.A. des dettes, charges et obligations de OAKWOOD S.à r.l.
- 13) OAKWOOD S.C.A. accomplira toutes les formalités, y compris les publications prévues par les lois, utiles ou nécessaires à l'entrée en vigueur de la fusion ou servant la transmission des actifs et passifs de OAKWOOD S.à r.l.

Si prévu par la loi, ou lorsque cela peut servir la transmission des actifs et passifs, les actes de transfert seront exécutés par les sociétés qui fusionnent afin de garantir la transmission des actifs et passifs de OAKWOOD S.à r.l. vers OAKWOOD S.C.A.

- 14) Tout document, acte et registre de OAKWOOD S.à r.l. sera conservé au siège social de OAKWOOD S.C.A. pendant la durée prévue par la loi.
 - 15) Pour tout point non prévu ci-devant, les parties se réfèrent à la loi.

Certification

Le notaire soussigné certifie par les présentes l'existence et la légalité du présent projet de fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux parties à la fusion conformément à Loi.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.



Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 septembre 2007, Relation GRE/2007/3943. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Hirtt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007102746/231/249.

(070122921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

SOLUCOMIN, Société Luxembourgeoise Commerciale d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 81.085.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007098817/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02863. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Cafénoir Worldwide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 97.979.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099320/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01543. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

HH Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.035.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique, que la démission de Monsieur Mike Halsall, né le 4 septembre 1963 à Cambridge en Angleterre, de sa fonction de gérant de la Société, est acceptée avec effet immédiat au 2 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099307/1092/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04400. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.



Global Biofuel SICAR (GBS), S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.381.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seven August.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) GBS MANAGEMENT S.A., under registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, having its registered office 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, thereafter the «General Partner», in accordance with Article 16 of these articles of incorporation,

here represented by Maître David Louis, Avocat à la Cour, professionally residing in 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 27 August 2007;

2) PPM HOLDINGS LIMITED, constituted and existing under the laws of the British Virgin Islands, inscribed in the Trade and Company Register of Tortola under number 1418656, having its registered office at Vanterpool Plaza, Wickhams Cay 1, 2nd Floor, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Maître David Louis, Avocat à la Cour, professionally residing in 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 August 2007;

3) LA COMPAGNIE BENJAMIN DE ROTHSCHILD S.A., constituted and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 29, route de Pré-Bois, CH-1217 Meyrin, inscribed in the Trade Register of Geneva under number CH-660-0628989.

here represented by Maître David Louis, Avocat à la Cour, professionally residing in 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy, given on August 14, 2007;

4) Mr Paulo Avelino de Souza Costa, Director, born in Rio de Janeiro (Brazil), on 3 September 1947, residing in Presidente Vargas 2001 sl.38; Ribeirao Preto 14020-260, Sao Paulo, Brazil, holder of Brazilian Passport No CS 804536, issued on 11 October 2005,

here represented by Maître David Louis, Avocat à la Cour, professionally residing in 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy;

5) Mr Bernard Polge de Combret, Director, born in Paris (France), on 27 October 1942, residing in 30, route de Genève, CH-1260 Nyon, Switzerland, holder of French passport No 04FE07972 8, issued 5 January 2005,

here represented by Maître David Louis, Avocat à la Cour, professionally residing in 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 14 August 2007; and

6) PERFORMANCE GROUP S.A., a société anonyme recorded under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituted by a deed of undersigned notary on 31 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 1552, p.74464, dated 14 August 2006, inscribed on the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B 117.102,

here represented by Maître David Louis, Avocat à la Cour, professionally residing in 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 August 2007.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions (S.C.A.) with fixed capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) which they declare organized among themselves and the articles of incorporation (the «Articles») of which shall be as follows:

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) with fixed capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of GLOBAL BIOFUEL SICAR (GBS), S.C.A. (the «Company»).

The Company shall be governed by the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque (the «Law»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner (as defined under Article 16 below). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.



In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

- **Art. 3. Term of the Company.** The Company was incorporated for a limited period of eight years as from the First Issuance Date (as defined in the private placement memorandum of the Company, the «Memorandum») as determined by the General Partner in accordance with the provisions of the Memorandum. This term may be extended at the discretion of the General Partner for up to two additional one-year periods.
- **Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the investment of the funds available to it, directly or indirectly, in risk capital within the widest meaning permitted under the Law.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by Law, the CSSF Circular 06/240 and consistent with its purpose.

The Company may contract any form of borrowings and issue bonds, debentures and any other debt instruments.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transactions which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the Law.

Art. 5. Liability. The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of limited shareholders' shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 6. Determination of the investment objectives. The General Partner shall determine the investment objectives of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Memorandum, in compliance with applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 7. Share Capital.

- (a) The share capital of the Company shall be represented by shares (the «Shares», each of them a «Share»). The minimum capital of the Company, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under Luxembourg applicable laws, is one million Euros (EUR 1,000,000.-).
 - (b) The share capital of the Company is represented by the following share classes:
- (i) «Management Shares» (the «Class M Shares»): a class of shares subscribed by the General Partner as unlimited shareholder («associé gérant commandité») of the Company in accordance with the provisions of these Articles and of the Memorandum.
- (ii) «Class A Shares»: a class of shares subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires) of the Company in accordance with the provisions of these Articles and of the Memorandum.
- (iii) «Class B Shares»: a class of shares subscribed at the time of the incorporation of the Company by the carried interest holders as an incentive for setting-up the Company.
- (iv) «Class D Shares»: a class of shares issued in the event of default of payment by a shareholder of amounts owed under a further drawdown in accordance with the provisions of Article 13 of the Articles. The Class D Shares do not carry voting rights.

Class A and Class B Shares may, as the General Partner shall determine, be issued in one or more separate series, the characteristics, terms and conditions of which shall be established by the General Partner.

The General Partner may create additional classes (as well as series) of shares in accordance with the provisions stated in the prospectus and the present articles. The General Partner is entitled to limit or suppress the preferential right of subscription.

(c) The Company is incorporated with a subscribed share capital of USD 50,000.- (Fifty Thousand US Dollars) divided in 1 (one) Management Share of a par value of USD 1.- (One US Dollars) and 10,000 (Ten Thousand) Class B Shares of USD 1.- (One US Dollars) which are fully subscribed, issued and paid-up upon incorporation of the Company and 39,999 A Shares which are fully subscribed, issued and paid up to 5% (Five per cent).

Subscriptions of Class A Shares are accepted until the Final Closing Date. Shareholders who subscribe for Class A Shares must pay the First Payment at the latest 2 (Two) Business Days after the relevant Subsequent Closing date. The Class A shares subscribed during subsequent closings are issued at the subscription price of USD 1.- (One US Dollar) per share or at the net asset value per share, whichever is greater and a respective share premium if need be.

(d) Any Further Drawdown called by the General Partner must be fully paid in cash on the Payment Date.



Art. 8. Shares.

- (a) Shares in the Company are exclusively restricted to institutional investors, professional investors or any other investor (i) having declared in writing to adhere to the status of well-informed investor and (ii) investing at least One Hundred and Twenty-Five Thousand Euros (EUR 125,000.-) in the Company, or (iii) benefiting from an assessment, by a credit institution, another professional of the financial sector subject to rules of conduct within the meaning of Article II of Directive 93/22/EEC, or a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying its expertise, experience and knowledge to assess an investment in risk capital adequately (a «Well-informed Investor») within the meaning of the Law. This restriction is not applicable to the General Partner which may hold one Management Share without falling into one of these categories.
 - (b) All Shares shall be issued in registered form only.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences its right of ownership of such registered shares. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the General Partner and shall be signed by the General Partner. Such signature may be either manual or printed, or by facsimile. If share certificates are issued and a shareholder desires that more than one share certificate be issued for his shares, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder.

All issued Shares of the Company shall be registered in a register (the «Register») which shall be kept by the General Partner or by one or more persons designated therefor by the Company. The Register shall contain the name of each shareholder, its residence, registered office or elected domicile, the number and class of shares it owns, the amount paid in on each such share and banking references. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

- (c) If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that its share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at his request, a duplicate certificate may be issued under such conditions as the Company may determine subject to applicable provisions of the Law. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void. Severely damaged share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The severely damaged certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately. The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or for a new certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old certificate.
- (d) Fractional shares may be issued up to three places after the decimal and shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights, except to the extent that their number is such that they represent a whole Share, in which case they confer a voting right.
- (e) Each Share grants the right to one vote at every meeting of shareholders and at separate class meetings of the holders of shares of each of the classes.
- (f) The Company only recognizes one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a single attorney to represent such Share(s) in respect of the Company. Failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).
- (g) Each shareholder will have first accepted and signed a subscription agreement wherein it irrevocably commits to make any subscription and all payments for the entire committed amount and whereby it becomes a party to the Articles.

Art. 9. Transfer of Shares.

- 9.1 Transferability
- (a) Any sale, assignment, transfer, exchange, contribution, pledge, charge, capital gains sharing agreement, other disposition or encumbrance, or universal transfer of assets and liabilities, in any form whatsoever, by a shareholder (a «Transfer») of the Shares shall be made in accordance with the Law and subject in particular to the restrictions provided for in the Articles.
- (b) Any Share Transfer made in breach of the provisions of this Article 9 shall be null and void and of no force or effect against the Company and the shareholders. Transfers which are null and void and of no force or effect shall not be recorded in the Register and, until remedied, all the rights and obligations attached to the Shares will be exercised and enforced by the transferor holding the Shares in question, without prejudice to any liability it may incur with respect to the Company or to the other shareholders.

The Company restricts or objects to the ownership of Shares in the Company by any person not meeting the conditions of a Well-informed Investor.

For this purpose the Company:

- refuses to issue Shares and to register the transfer of Shares where it appears that this issue or transfer would or could have the effect of allotting ownership of the share to any person not meeting the conditions of a Well-informed Investor;



- proceeds with the enforced redemption of all or some of the Shares if it appears that a person does not meet the conditions of a Well-informed Investor.
 - 9.2 Transfer of the Management Shares (Class M Shares)

The Management Shares held by the General Partner are not transferable to any person without the consent given at a general meeting of shareholders in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the present Articles as provided under Article 28 below; provided, however, that the General Partner may, at its expense, without the consent of any shareholder, transfer its Management Shares to one or more of its affiliates (an affiliate of a person being defined as any person directly or indirectly controlling, controlled by or under common control with such person, an «Affiliate») in accordance with applicable laws with the prior consent of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

In the event of a Transfer of its Management Shares as a General Partner of the Company its assignee or transferee shall be substituted in its place and admitted to the Company as a general partner of the Company pursuant to applicable laws and with the prior consent of the Commission de Surveillance du Secteur Financier. Immediately thereafter, such substituted general partner is hereby authorized to and shall continue the business of the Company.

- 9.3 Transfer of Class A Shares
- 9.3.1 Notice of the Transfer
- (a) Any shareholder planning to transfer Class A Shares (a «Planned Transfer») to a shareholder or to a third party must notify the General Partner of this Planned Transfer by registered letter with acknowledgement of receipt (the «Transfer Notice»).
- (b) The Transfer Notice must include the following information in order to be taken into account under the provisions of this Article 9:
 - (i) the number of Class A Shares the Transfer of which is planned (the «Transferred Shares»),
 - (ii) the price at which the transferee proposes to purchase the Transferred Shares,
 - (iii) the company name, postal address and tax domicile of the transferor and of the transferee.
 - 9.3.2 Unrestricted Transfers

Provided that the transferor sends a Transfer Notice to the General Partner at the latest Fifteen (15) days prior to the date planned for the Transfer, any Class A Share Transfer by a shareholder (i) to an Affiliate of this shareholder, or (ii) in the event that the shareholder in question is an investment fund, to its management company or to any investment fund which is managed and/or advised by its management company or which is managed and/or advised by the parent company of its management company («Affiliated Entity») shall be unrestricted.

For the purposes of these Articles, an entity is the parent company (the «Parent Company») if, directly or indirectly, it:

- a) holds the majority of the voting rights of this entity; or
- b) is a shareholder or partner of this entity and has the right to appoint the chairman, the majority of its board of directors or the majority of its supervisory board, as the case may be; or
- c) is a shareholder or partner of this person and controls, alone or pursuant to an agreement with other shareholders or partners, the majority of the voting rights of this person or has the right to appoint the chairman, the majority of its board of directors or the majority of its supervisory board, as the case may be.

The General Partner shall however have the right to prohibit any Transfer which would have the effect of creating a regulatory and/or tax problem for the Company, the General Partner or any of the shareholders of the Company.

If there are at least two successive Transfers of the same Shares to Affiliates or to Affiliated Entities, any Transfer after the first Transfer shall only be unrestricted if the proposed transferee is an Affiliate or an Affiliated Entity of the transferor in the first Transfer.

In any Transfer to an Affiliate or to an Affiliated Entity, if, at any time whatsoever, the transferee in question ceases to be an Affiliate or an Affiliated Entity of the transferor, then the transferee must, if the General Partner so requests of it, transfer all the Shares which had been transferred to it back to the transferor as soon as possible.

- 9.3.3 Pre-emptive right
- (a) Definition of the pre-emptive right
- (i) Exercise In the event of a Planned Transfer of Class A shares, each transferor grants the other shareholders of Class A shares, a pre-emptive right to the Transferred Shares, in the cases and under the conditions provided for below.

The pre-emptive right does not apply to the unrestricted Transfers referred to in Article 9.3.2.

- (ii) Transferee shareholder In the event that the transferee is a shareholder benefiting from the pre-emptive right, the Transfer Notice must indicate whether the transferee shareholder itself intends, in the event that the other shareholders were to exercise their pre-emptive right, to exercise its pre-emptive right as if it itself was another shareholder. In such case, the transferee shareholder is deemed to have exercised its pre-emptive right for all the Shares which it purchased.
 - (b) Terms of the pre-emptive right



The pre-emptive right provided for in this Article may be exercised under the following conditions:

- (i) Information right of shareholders Within 8 days following receipt of the Transfer Notice, the General Partner shall be bound to inform all the shareholders thereof, by individually sending them the information received in the Transfer Notice.
- (ii) Exercise period Each shareholder benefiting from the pre-emptive right have a period of 30 days from receipt of the notice sent by the General Partner to notify the General Partner that it intends to exercise its pre-emptive right by indicating the number of Class A Shares which it wishes to purchase.
- (iii) Exercise over all the Shares The pre-emptive right of the shareholders having exercised the pre-emptive right (the «Pre-emptors») can only be exercised collectively or individually for all the Transferred Shares. Failing redemption offer or if the total redemption offers of the Pre-emptors are for a number of Shares less than that offered by the transferor, the transferor may, subject to compliance with the other provisions of the Articles, transfer the Transferred Shares in favour of the transferee.
- (iv) Exercise price In the event of exercise of the pre-emptive right, the purchase price to the transferor of the Transferred Shares is the price agreed to by the transferor and the transferee.
- (v) Distribution amongst Pre-emptors If the Pre-emptors' requests represent a total number of Shares greater than that subject to the pre-emption, and failing agreement between them on a different distribution, the distribution shall be made for each Pre-emptor, in proportion to their respective interests in the share capital (it being specified that for treatment of any split shares, calculations are rounded up to the nearest whole number, and that in the event of a tie there will be a draw by lot) and in any event to the extent of their requests.
 - (vi) Transferor's right to reconsider The Transferor does not enjoy a right to reconsider.
- (vii) Completion of the Transfer In the event that the pre-emptive right is exercised for a number of Shares at least equal to the total Transferred Shares, the transferor must transfer the Transferred Shares to the Pre-emptors within 15 days from notice of the exercise of the pre-emptive right.

In the event that the Pre-emptors do not exercise their pre-emptive right at the time of a duly notified Planned Transfer, the transferor must make the Transfer to the transferee, in strict compliance with the terms of the plan notified and subject to the other provisions of the Articles, within the period provided for by the Planned Transfer or, failing a set period, within 60 days of expiry of the pre-emption period. Should the transferor fail to so proceed, it must again, prior to any Transfer of its Class A Shares, comply with the provisions of the Articles.

9.3.4 Approval

- (a) Prior approval of the Share Transfer In order to maintain the unity of the Company's shareholders, it is agreed that the Class A Shares cannot be the subject of a Transfer by their holders to any person, whether or not a shareholder, without the prior approval of the General Partner.
- (b) Exceptions The Class A Shares may be the subject of a Transfer, without having to be first approved by the General Partner in the following cases: (i) Unrestricted transfer referred to in Article 9.3.2 or (ii) Transfer resulting from exercise of the pre-emptive right pursuant to Article 9.3.3.
- (c) Decision of the General Partner The decision of the General Partner whether to give its approval is notified to the transferor. Failing notice of a decision within 15 days following the date of the Transfer Notice shall be deemed a refusal to give approval. The decision does not have to be reasoned.
- (d) Completion of an approved Transfer In the event that a Planned Transfer is approved under the conditions provided for above, the transferor having notified it must make the approved Transfer, strictly in the terms and within the period specified in the approval, or, if no period was specified, within 60 days following the date of the approval notice, subject to application of the period for exercise of the pre-emptive right under the conditions provided for above. Should the transferor fail to complete the Transfer within this period, it must again, prior to any Class A Share Transfer, comply with the provisions of the Articles.

Should it happen that the transferor is unable to complete, within this period, the Transfer planned and approved under the conditions provided for above, neither the Company nor any of the shareholders shall be bound to redeem the Shares in question nor shall either have to indemnify the transferor in any manner whatsoever, nor shall the General Partner approve any other Planned Transfer notified by the transferor subsequently.

9.3.5 Indemnification

Each transferor agrees to pay all expenses, including legal fees, incurred by the Company or the General Partner relating to the Transfer of its Shares, unless the transferee accepts to bear such expenses. The General Partner may also receive remuneration from the transferor, negotiated by mutual agreement, if the latter requires its assistance to find a transferee for its Shares.

9.3.6 Miscellaneous

Notwithstanding any provision to the contrary contained in these Articles, the transferee of a Class A shareholder shall only have the right to become a shareholder replacing the transferor if:

(a) the transferee signed the documents required by the General Partner in order to acknowledge the undertaking of the transferee to meet any call for capital to the extent of the amount of the transferor's commitment which the General Partner remains entitled to call pursuant to the subscription agreement signed by the transferor (the «Undrawn Com-



mitment») as well as all other documents reasonably required by the General Partner to establish the transferee's consent to be bound by all the provisions of these Articles, and any other documents reasonably required by the General Partner with a view to admitting the transferee as a shareholder of the Company, in particular having accepted in writing to take over all the obligations of the transferor with respect to the Company,

- (b) the transferee is an institutional investor, professional investor or a Well-informed Investor within the meaning of the Law,
- (c) the transferor or the transferee paid the Company or the General Partner all the expenses referred to in Article 9.3.5.

The General Partner shall refuse to register the transferee as a shareholder in the Register so long as the conditions of the previous paragraph are not met.

Any Transfer of registered Class A Shares shall be entered into the Register; such inscription shall be signed by the General Partner or by any other person(s) appointed for this purpose by the General Partner.

Art. 10. Issue of Shares. Potential shareholders shall be proposed to commit to subscribe to Class A Shares on one or more dates or periods as determined by the General Partner and which shall be indicated and more fully described in the Memorandum.

Payments for subscriptions to Class M and Class A Shares shall be made in whole or in part on the dates indicated in the Memorandum. The form of payment in relation to such subscriptions shall be determined by the General Partner in accordance with the provisions of the Memorandum and the subscription agreement signed by the shareholder.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg applicable laws, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company and provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company.

Art. 11. Redemption of Shares. The Company is a closed-ended company and thus unilateral redemption requests by shareholders cannot be accepted by the Company.

Nonetheless, the Shares may be redeemed compulsorily if a shareholder ceases to be or is found not to be a Well-informed Investor within the meaning of the Law. Such compulsory redemption shall be made under the conditions set forth in the Memorandum.

The Company may also redeem Shares in the event of default of payment by a shareholder under the conditions provided for in Article 13 of these Articles.

The General Partner is authorised to cancel the Shares redeemed.

The Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder who agrees, in specie by allocating to the shareholder investments from the portfolio of assets of the Company equal to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders of the Company and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferor.

- **Art. 12. Conversion of Shares.** Conversion of Shares from one class into another are not allowed except in the case of default of payment as provided for in Article 13.
- **Art. 13. Late and Default of Payment.** In the event that a shareholder holding Class A Shares (the «Defaulting Shareholder») were not to make, in full or in part, a payment corresponding to a draw down as described in the prospectus on the date on which it must be paid (the «Payment Date»), the General Partner will send a default letter (the «Default Letter») to the Defaulting Shareholder and may proceed in the following manner:
- 1) Subject to the provisions of paragraph 3 below, the Defaulting Shareholder (i) will receive no distribution of any kind until the date on which the Company has realised or distributed all its assets and may make a final distribution of all remaining assets to the shareholders and (ii) will not be authorised to participate in any shareholder vote. If it is a member of the Investment Committee of the Company (as defined below), it will automatically be suspended from its duties in this respect.
- 2) In addition, any delay in payment of the amounts due under any draw down for funds will entail the payment of interest («Accrued Interest») in favour of the Company, automatically and without it being necessary to proceed with any formality, calculated on a prorated basis using the LIBOR Three (3) month rate (established on the Payment Date) plus Three (3) per cent applied to the amounts due by the Defaulting Shareholder from the Payment Date until payment has been received by the Company, without prejudice to any action which the Company may bring against the Defaulting Shareholder, and the option for the Company to exercise the rights described in paragraph 4 below.
- 3) In the event that its situation is remedied within 30 business days of the date on which the Default Letter was sent, and therefore of payment of the capital and Accrued Interest, the Defaulting Shareholder will recover its right (i) to receive the distributions made, including the distributions which took place between the Payment Date and the date on which the situation was remedied and (ii) to participate in shareholder votes. If it was suspended from the Investors Committee (as defined below), it may be invited to retake its seat.



- 4) Failing remedy within 30 business days from the date on which the Default Letter was sent, the General Partner may, at its sole discretion, exercise one or more of the following options:
- (a) the Class A Shares held by the Defaulting Shareholder (the «Defaulting Shareholder's Share») may be transferred in full or in part to one or more other shareholders and/or to one or more third parties.

The transferee(s) may be designated by the Defaulting Shareholder within 30 business days from the Payment Date, it is being specified that this period may be extended by the General Partner. Any planned transfer must comply with the provisions of Article 9 in particular as concerns the pre-emptive right then the prior consent of the General Partner. If the Defaulting Shareholder and the transferee(s) designated agree to a price, the Defaulting Shareholder's Share will be sold at the agreed price.

If (i) the Defaulting Shareholder and the transferee(s) designated do not agree on a price, (ii) the Defaulting Shareholder did not designate transferee(s) within the required period, (iii) pursuant to Article 9, the General Partner did not approve the Transfer to the transferee(s) designated by the Defaulting Shareholder, or (iv) all or part of the Defaulting Shareholder's Share is not transferred for any other reason, the General Partner may proceed at its discretion as is provided in paragraphs (b) or (c) below.

On the net proceeds of the transfer of the Shares, the General Partner will first deduct the amounts which are owed to the Company under funds called and Accrued Interest up to the Transfer date. The General Partner will then deduct for its own account, the account of the Company, the other Investors and the Custodian (as defined below), an amount equal to all the expenses incurred or damages suffered by them following non-payment of the called funds by the Defaulting Shareholder. The Defaulting Shareholder will receive the balance, if any.

In the event of sale, the corresponding registration of the Defaulting Shareholder will automatically be struck off the Register. The purchaser(s) designated will only become owner(s) of the shares after having met the conditions referred to in Article 9.

(b) If the General Partner decides not to proceed pursuant to paragraph (a) above or if all or part of the Defaulting Shareholder's Share is not sold under the conditions described in paragraph (a) above, the General Partner may, at its sole discretion, decide that the Class A Shares corresponding to the Defaulting Shareholder's Share(s) which was not sold will be cancelled and replaced with Class D Shares.

After conversion of the Class A Shares, the Defaulting Shareholder will be released from any obligation to pay future draw downs.

(c) If the General Partner decides not to proceed pursuant to paragraphs (a) and (b) above or if all or part of the Defaulting Shareholder's Share(s) is (are) not sold or converted into Class D Shares under the conditions described respectively in paragraphs (a) and (b) above, the General Partner may, at its sole discretion, decide that the Company will redeem all or part of the Defaulting Shareholder's Share(s).

The Class A Shares will be redeemed by the Company at a fixed price (the «Redemption Price») equal to 50% of the lesser of the two following amounts: (i) the amounts paid-up by the Defaulting Shareholder under the Class A Shares, or (ii) the Net Asset Value of the Class A Shares redeemed.

The Redemption Price will be paid after the Company has fully paid the paid-up amount under the Class A Shares issued to the other shareholders.

The General Partner may deduct the Accrued Interest up to the redemption date from the Redemption Price, as well as, for its own account, the account of the Company, the other investors and the Custodian, an amount equal to all the expenses incurred or damages suffered by them following non-payment of the called funds by the Defaulting Shareholder. The Defaulting Shareholder will receive the balance, if any.

The Class A Shares redeemed by the Company will be cancelled.

Art. 14. Calculation of the Net Asset Value. The value of each Share class (the «Net Asset Value»), will be determined under the liability of the General Partner in the Company's reference currency (as determined in the Memorandum) on each Valuation Date as further defined in the Memorandum.

The Company will calculate the Net Asset Value by class as follows: each class participates in the Company according to the portfolio and distribution entitlements attributable to each such class.

The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular class (as defined in the Memorandum) on a given Valuation Date, less the liabilities relating to that class on that Valuation Date, is the total Net Asset Value attributable to that class on that Valuation Date. The same principles will apply for calculation of the Net Asset Value of series of shares within a class.

The Net Asset Value per Share of that class on a Valuation Date equals the total Net Asset Value of that class on that Valuation Date divided by the total number of Shares of that class in circulation on that Valuation Date.

The value of the net assets of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities. The assets are valued on the basis of their probable market value estimated in good faith.

The value of the Company shall be determined using the criteria corresponding to the valuation guidelines and principles set out in the Valuation Guidelines for Private Equity and Venture Capital published by the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA) and in compliance with accounting regulations applicable on the Valuation Date.



- **Art. 15. Suspension of Calculation of the Net Asset Value.** The General Partner may suspend calculation of the Net Asset Value during:
- (i) where there is an emergency situation following which it is impossible for the Company to dispose of or value a substantial part if its assets;
- (ii) where the means of communication or calculation usually used to determine the price or value of the investments or the stock or other market price are out of service;
- (iii) for the entire period during which one of the main stock or other markets, on which a substantial part of the investments of the Company is listed or traded, is closed for a reason other than normal holidays, or for any period during which transactions thereon are restricted or suspended.
- **Art. 16. General Partner.** The Company shall be managed by GBS MANAGEMENT S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg (the «General Partner»).

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company will not automatically be dissolved and liquidated, provided an administrator, who needs not be a shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator will convene within 15 days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the Articles, a successor general partner. Failing such appointment, the Company will be dissolved and liquidated.

No appointment of a successor general partner is subject to the approval of the General Partner.

- **Art. 17. Powers of the General Partner.** The General Partner is vested with the broadest powers granted by the Law to perform all acts of administration and disposal within the Company's stated purpose, including:
 - (i) to direct the formulation of investment policies and strategies for the Company;
- (ii) to investigate, select, negotiate, structure, purchase, invest in, hold, pledge, exchange, transfer and sell or otherwise dispose of an investment in a portfolio company (an «Investment»);
- (iii) to monitor the performance of any Investment, to designate members of the board of directors of portfolio companies or to obtain equivalent representation, to exercise all rights, powers, privileges and other incidents of ownership or possession with respect to Investments and to take whatever action, including decisive steps relating to the capital stock or other ownership interests issued by such portfolio companies, as may be necessary or advisable as determined by the General Partner in its sole and absolute discretion;
 - (iv) to form subsidiaries in connection with the Company's business;
- (v) in its sole and absolute discretion, to establish one or more additional limited partnerships or similar investment vehicles (including in the form of a company) to facilitate the ability of certain types of investors to invest with the Company on a side-by-side basis and through other vehicles;
- (vi) to enter into any kind of activity and to enter into, perform and carry out contracts of any kind necessary to, in connection with, or incidental to the accomplishment of the purposes of the Company, including, without limitation, the subscription agreements or side letters with shareholders;
- (vii) expect as may be expressly limited by the provisions herein, to act alone to execute, sign, seal and deliver in the name and on behalf of the Company any and all agreements, certificates, instruments or other documents requisite to carrying out the intentions and purposes of the Company;
- (viii) to open, maintain and close bank accounts and draw checks or other orders for the payment of money and open, maintain and close brokerage, money market fund and similar accounts;
- (ix) to employ, engage and dismiss (with or without cause), on behalf of the Company, any person, including an Affiliate of any shareholder, to perform services for, or furnish goods to, the Company;
- (x) to hire, for usual and customary payments and expenses, consultants, brokers, attorneys, accountants and such other agents for the Company as it may deem necessary or advisable, and authorize any such agent to act for and on behalf of the Company;
- (xi) to purchase insurance policies on behalf of the Company, including for director and officer liability and other liabilities;
 - (xii) to pay all fees and expenses of the Company and the General Partner in accordance with the Memorandum;
- (xiii) to cause the Company to borrow money from any person on an interim basis pending the receipt of capital contributions from shareholders of the Company under the conditions provided for by the Memorandum;
- (xiv) to cause the Company to guarantee loans and other debt obligations of portfolio companies or to provide interim debt financing to a portfolio company;
- (xv) to decide on the issue of bonds, debt instruments and share redemptions pursuant to the Articles and the Memorandum.

Art. 18. Actions by the General Partner.

(i) Except as may be expressly limited by the provisions of the Articles, the General Partner is specifically authorized to act alone to execute, sign, seal and deliver in the name and on behalf of the Company any and all agreements, certificates,



instruments or other documents requisite to carrying out the intentions and purposes of these Articles and of the Company;

- (ii) The General Partner, in its discretion, may enter into, terminate or approve any modifications or amendments of, any service or management agreement;
- (iii) Any documentation, analysis, data or other information gathered or produced by the General Partner in connection with the management of the Company shall become the property of the General Partner.
- **Art. 19. Representation of the Company.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

Any resolution of a general meeting of shareholders creating rights or obligations of the Company vis-à-vis third parties must be approved by the General Partner. Any resolution of a general meeting of shareholders to the effect of amending the Articles must be passed with the special quorum and voting requirements disclosed under Article 28 below and the consent of the General Partner. Each amendment to the Articles entailing a variation of rights of a Class must be approved by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company and of separate meeting(s) of the holders of shares of the relevant class or classes concerned and with the consent of the General Partner.

Art. 20. Indemnification. The Company will indemnify the General Partner, any investment advisor acting in the context of the investment activity of the Company and their respective shareholders, directors, officers, employees, agents, advisors, partners, members, affiliates and personnel against claims, liabilities, damages, costs and expenses, including legal fees, incurred by them by reason of their activities on behalf of the Company or the shareholders of the Company, for their past or present duties as director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor for which no indemnification is provided as long as this indemnification shall not apply in cases of fraud, wilful misconduct and criminal offence. The foregoing rights of indemnification shall not exclude other rights to which it may be entitled.

Art. 21. Conflicts of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any other director or officer of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any director or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 22. Custodian. The Company will enter into a Custodian agreement with a Luxembourg bank (the «Custodian») which meets the requirements of the Law.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Custodian, which will fulfil the obligations and duties provided for by the Law.

The duties of the Custodian cannot be terminated unless and until a successor Custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 23. Investors Committee. An Investors committee will be implemented by the General Partner which sets its members and procedures under the conditions provided for in the Memorandum (the «Investors Committee»).

The Investors Committee will in particular be in charge of deciding on questions of conflicts of interest relating to the Company.

Art. 24. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. Unless otherwise provided for by applicable laws or herein under Articles 19 and 28, the resolutions of the general meeting of shareholders are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented. It has the powers expressly reserved to it by applicable laws or these Articles provided that a resolution shall be validly adopted only if approved by the General Partner.

The general meeting of shareholders of the Company shall meet when convened by the General Partner. It may also be called upon the request of shareholders representing at least one-fifth of the share capital.

The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice, on the last Friday in the month of June at 12:00 noon. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the preceding business day in Luxembourg.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices.

Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg applicable laws and these Articles. Shareholders may act either in person or by giving a written proxy to another person who needs not be a shareholder and may be a director of the Company.



- Art. 25. Fiscal Year. The Company's fiscal year commences on 1st January and ends on 31st December.
- **Art. 26. Annual Report.** The Company shall publish an annual report within a period of 6 months as of the end of the fiscal year concerned as well as interim reports under the conditions provided for in the Memorandum.
- **Art. 27. Distributions.** The right to dividends or distribution and the right to capital reimbursement of each class of Shares as well as the payment of interim dividends are determined by the General Partner in accordance with the provisions of the Memorandum. No distribution of dividends can take place if, following this distribution, the capital of the Company would fall below the minimum capital provided for by Law.

However, in the event of Class D Share issues, the latter will give the right to a preferred, recoverable dividend of 0.001% of the issue value of these shares which will be distributed on a priority and preferred basis to the other Shares of the other classes.

- Art. 28. Amendments to the Articles. These Articles may be amended by a general meeting of shareholders subject to a quorum of 75% of the capital of the Company and a majority requirement of 75% of the shareholders present or represented at the meeting and the consent of the General Partner.
- Art. 29. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Subscription and payment

Name of Subscriber

Number of subscribed Shares

Class M Class A Class B Class D

Upon incorporation, the Management Share and each B Share were fully subscribed and paid-up, each A Share was fully subscribed and paid up to 5% (Five per cent) as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31st December 2008.

The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2009.

The capital has been subscribed as follows:

The first annual report of the Company will be dated 31 December 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever as a result of its incorporation will be borne by the Company pursuant to the provisions of the Memorandum and are approximately six thousand euros (EUR 6,000.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

- 1. Has been appointed as the auditor: the Company PricewaterhouseCoopers (LUXEMBOURG) S.à r.l., having its registered office in 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, RCS B 65.477.
- 2. The term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of shareholders approving the accounts as of 31 December 2008; and
 - 3. The registered office of the Company shall be at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.



Ont comparu:

1) GBS MANAGEMENT S.A., en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ci-après nommée le «Gérant» ou l'«Associé Gérant Commandité», conformément à l'article 16 des présents statuts de société,

ici représentée par Maître David Louis, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 août 2007;

2) PPM HOLDINGS LIMITED, une société de droit des lles Vierges Britanniques immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Tortola sous le numéro 1418656 ayant son siège social Vanterpool Plaza, Wickhams Cay 1, 2nd Floor, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Maître David Louis, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 août 2007;

3) LA COMPAGNIE BENJAMIN DE ROTHSCHILD S.A., une société de droit suisse, ayant son siège social au 29, route de Pré-Bois, CH-1217 Meyrin, inscrite au Registre du commerce à Genève sous le numéro CH-660-0628989,

ici représentée par Maître David Louis, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 août 2007;

4) M. Paulo Avelino de Souza Costa, Administrateur, né à Rio de Janeiro (Brésil), le 3 septembre 1947, demeurant à Presidente Vargas 2001 sl.38; Ribeirao Preto 14020-260, Sao Paulo, Brazil, porteur du passeport brésilien No CS 804536, émis le 11 octobre 2005,

ici représentée par Maître David Louis, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration;

5) M. Bernard Polge de Combret, Administrateur, né à Paris (France), le 27 octobre 1942, demeurant à 30, route de Genève, CH-1260 Nyon, Suisse, porteur du passeport français No 04FE07972 8, émis le 5 janvier 2005,

ici représentée par Maître David Louis, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 août 2007; et

6) La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée PERFORMANCE GROUP S.A., ayant son siège social 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné le 31 mai 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 1552, p.74464, daté du 14 août 2006, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 117 102,

ici représentée par Maître David Louis, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 août 2007.

Les dites procurations signées ne varietur par les parties comparants et le notaire soussigné, resteront en annexe au présent acte et seront déposées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Les comparants, agissant en leur capacité susmentionné, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital fixe sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR) qu'ils déclarent constituer entre eux et dont les statuts (les «Statuts») seront comme suit:

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions de la Société ci-après créées, une société en la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital fixe qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination de GLOBAL BIOFUEL SICAR (GBS), S.C.A. (la «Société»).

La Société sera soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (la «Loi»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du Gérant (tel que défini à l'Article 16 ci-dessous), des filiales, succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Gérant.

Si le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

- Art. 3. Durée de la société. La Société est constituée pour une durée limitée de huit ans à compter du Premier Jour d'Emission (tel que défini dans le mémorandum de placement privé de la Société, le «Mémorandum»), tel que fixé par le Gérant conformément aux dispositions du Mémorandum. Cette durée peut être prolongée, à la discrétion du Gérant, pour deux périodes successives d'une année chacune.
- **Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose, directement ou indirectement, en valeurs représentatives de capital à risque, au sens le plus large autorisé par la Loi.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose dans tout autre actif autorisé par la Loi, la circulaire CSSF 06/240 et compatible avec son objet.



La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tout autre instrument de dette.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi.

Art. 5. Responsabilité. L'Associé Gérant Commandité est solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées au moyen des actifs de la Société.

Les détenteurs d'Actions de Commanditaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs apports à la Société.

Art. 6. Détermination des objectifs d'investissement. Le Gérant détermine les objectifs d'investissement de la Société ainsi que les lignes de conduites à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société en relation avec ces objectifs, tels que prévus par le Mémorandum, conformément aux lois et règlements luxembourgeois applicables.

Art. 7. Capital social.

- (a) Le capital social de la Société sera représenté par des actions (les «Actions»). Le capital minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que société d'investissement en capital à risque (SICAR) soumise à la législation luxembourgeoise, est d'Un Million d'Euros (EUR 1.000.000,-).
 - (b) Le capital de la Société est représenté par les Classes d'Actions suivantes:
- (i) «Actions de Commandité» (les «Actions de la Classe M»): Classe d'Actions souscrites par le Gérant comme associé gérant commandité de la Société conformément aux dispositions des présents Statuts et du Mémorandum.
- (ii) «Actions de Classe A»: une classe d'Actions souscrites par des actionnaires commanditaires dans les conditions décrites dans les Statuts et dans le Mémorandum.
- (iii) «Actions de Classe B»: une classe d'Actions souscrites lors de la constitution de la Société par les bénéficiaires d'intérêts différés en tant qu'incitation à la constitution de la Société.
- (iv) «Actions de Classe D»: une classe d'Actions émises, en cas de défaut de paiement par un actionnaire, d'un montant dû lors d'un appel de fonds («drawdown») ultérieur dans les conditions décrites par l'Article 13 des statuts. Les Actions de Classe D sont sans droit de vote.

Les actions de Classe A et de Classe B doivent, comme déterminé par l'Associé Gérant Commandité de la Société, être émises en une ou plus séries séparées, les caractéristiques, termes et conditions de chacune doivent être établies par l'Associé Gérant Commandité de la Société.

L'Associé Gérant Commandité de la Société pourra créer des classes supplémentaires (de même que des séries) d'actions, en conformité avec les provisions décrites dans le prospectus et les présents statuts. L'Associé Gérant Commandité pourra limiter voire supprimer le droit de souscription préférentiel.

(c) La Société est constituée avec un capital d'actions souscrites de USD 50.000,- (Cinquante mille dollars nord-américains) divisées en 1 (Une) Action de Commandité d'une valeur nominale de USD 1,- (Un dollars nord-américains) et 10.000 (Dix Mille) actions de Classe B d'une valeur nominale de USD 1,- (Un dollars nord-américains) qui sont souscrites, émises payées en totalité à la constitution de la Société et 39.999 actions de Classe A qui sont souscrites et libérées à hauteur de 5% à la constitution de la société.

Les souscriptions des actions de Classe A sont acceptées jusqu'à la Date limite de Clôture. Les actionnaires qui souscrivent pour des actions de Classe A doivent impérativement régler le Premier Paiement au plus tard 2 (Deux) jours ouvrés après la date de clôture subséquente de référence. Les actions de Classe A souscrites lors des émissions subséquentes seront émises au prix de souscription de USD 1,- (Un dollar nord-américain) par action ou à la valeur nette d'inventaire par action, selon celui qui est le plus important et respectivement une prime d'émission si besoin est.

(d) Tout appel de fonds («drawdown») ultérieur appelé par l'associé gérant commandité de la Société doit être payé en totalité en argent comptant à la Date de Paiement.

Art. 8. Actions.

- (a) Les Actions de la Société sont réservées exclusivement aux investisseurs institutionnels, aux investisseurs professionnels ou à tout autre investisseur (i) ayant déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et (ii) investissant un minimum de cent vingt-cinq mille euros (125.000 euros) dans la Société, ou (iii) bénéficiant d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit, d'un autre professionnel du secteur financier soumis à des règles de conduite au sens de l'article II de la Directive 93/22/CEE, ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque (un «Investisseur Averti»)au sens de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque. Cette restriction n'est pas applicable au Gérant qui peut détenir des Actions de Commandité sans pour autant faire partie de l'une de ces catégories.
 - (b) Toutes les Actions seront émises sous forme nominative exclusivement.



La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actionnaires. Les certificats d'Actions nominatives peuvent être délivrés à la discrétion du Gérant et doivent être signés par le Gérant. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Dans l'hypothèse où des certificats d'Actions sont émis, si un actionnaire souhaite que plusieurs certificats d'Actions lui soient délivrés pour ses Actions, le coût y afférent peut être mis à la charge de cet actionnaire.

Toutes les Actions de la Société émises doivent être enregistrées dans le registre des actionnaires (le «Registre») tenu par le Gérant ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. Ce Registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile élu, le nombre et la Classe d'Actions qu'il détient, le montant payé pour chaque Action ainsi que les références bancaires. Tant qu'aucune communication contraire n'aura été reçue par la Société, l'information contenue dans le Registre sera considérée comme exacte et à jour et il sera notamment possible d'utiliser les adresses inscrites pour l'envoi des communications et informations et les références bancaires inscrites pour l'accomplissement de tout paiement.

- (c) Lorsqu'un actionnaire est en mesure d'apporter la preuve à la Société que son certificat d'Action a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions que la Société peut déterminer sous réserve des dispositions de la loi applicable. Dès l'émission du nouveau certificat d'Action sur lequel il doit être mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'Actions original à la place duquel le nouveau a été émis n'aura plus aucune valeur. Les certificats d'Actions sérieusement endommagés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Ces certificats sérieusement endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés. La Société peut, de manière discrétionnaire, demander à l'actionnaire paiement du coût d'un duplicata ou d'un nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au Registre, ou avec l'annulation de l'ancien certificat.
- (d) La Société peut décider d'émettre des fractions d'Action jusqu'à trois décimales. De telles fractions d'Actions ne confèrent pas le droit de vote mais donneront des droits proportionnels à la fraction d'une Action qu'elles représentent, sauf lorsque leur nombre est tel qu'elles représentent une Action, auquel cas elles confèrent un droit de vote.
- (e) Chaque Action donne droit à une voix à chaque assemblée des actionnaires ainsi qu'à une voix à l'assemblée des actionnaires de la Classe d'Actions considérée.
- (f) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou plusieurs Action(s) est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s).
- (g) Chaque porteur d'Actions aura au préalable accepté et signé un bulletin de souscription l'engageant de manière irrévocable à réaliser toute souscription et tous paiements relatifs au montant total engagé et par lequel il aura adhéré à ces Statuts.

Art. 9. Cession des actions.

9.1 Cessibilité

- (a) Toute vente, cession, transfert, échange, apport, nantissement, charge, convention de croupier, affectation en sûreté, ou transmission universelle de patrimoine, sous quelque forme que ce soit, par un actionnaire (une «Cession») des Actions s'effectue conformément à la loi et aux Statuts et sous réserve notamment des restrictions prévues dans les Statuts.
- (b) Toute Cession d'Actions effectué en violation des dispositions du présent Article 9 est nul et inopposable à la Société ainsi qu'aux actionnaires. La Cession nulle et inopposable n'est pas enregistrée dans le Registre et, jusqu'à régularisation éventuelle, tous les droits et obligations attachés aux Actions sont exercés et exécutés par le cédant titulaire des Actions concernées, sans préjudice de sa responsabilité éventuelle à l'égard de la Société ou des autres actionnaires.

La Société pourra restreindre ou faire obstacle à la propriété d'Actions de la Société à toute personne ne répondant pas aux conditions de l'Investisseur Averti.

A cet effet la Société pourra:

- refuser l'émission d'Actions et l'inscription du transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'action à toute personne ne répondant pas aux conditions de l'Investisseur Averti;
- procéder au rachat forcé de tout ou partie des Actions s'il apparaît qu'une personne ne répond pas aux conditions de l'Investisseur Averti.

9.2 Cession des Actions de la Classe M ou Actions de Commandité

Les Actions de Commandité détenues par le Gérant ne peuvent faire l'objet d'une Cession qu'avec l'accord de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 28 ci-dessous. Cependant, le Gérant peut, à ses frais, procéder à la Cession de ses Actions de Commandité à une ou plusieurs de ses affiliés (l'affilié d'une personne étant défini comme une personne qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlé par ou est sous contrôle commun de cette personne, un «Affilié») sans l'accord des actionnaires, conformément à la loi applicable moyennant l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.



Dans l'hypothèse d'une Cession de l'Action de Commandité en tant que Gérant de la Société, le cessionnaire ou le bénéficiaire de la Cession sera substitué à sa place et admis au sein de la Société en tant qu'Associé Gérant Commandité de la Société conformément à la loi applicable et moyennant l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Immédiatement après, le gérant remplaçant est autorisé par les présents Statuts à poursuivre les affaires de la Société.

- 9.3 Cession d'Actions de Classe A
- 9.3.1 Notification de la Cession
- (a) Tout actionnaire envisageant une Cession d'Actions de Classe A (un «Projet de Cession») à un actionnaire ou à un tiers doit notifier ce Projet de Cession au Gérant par lettre recommandée avec avis de réception (la «Notification de Cession»).
- (b) La Notification de Cession doit comporter les éléments suivants pour pouvoir être prise en compte au titre des stipulations du présent Article 9:
 - (i) le nombre d'Actions de Classe A dont la Cession est envisagée (les «Actions Cédées»),
 - (ii) le prix auquel le cessionnaire propose d'acquérir les Actions Cédées,
 - (iii) la dénomination, l'adresse postale et le domicile fiscal du cédant et du cessionnaire.
 - 9.3.2 Cessions libres

A condition que le cédant adresse une Notification de Cession au Gérant au plus tard quinze (15) jours avant la date prévue pour la Cession, toute Cession d'Actions de Classe A par un actionnaire (i) à un Affilié (tel que défini dans le Règlement) de cet actionnaire, ou (ii) dans le cas où l'actionnaire concerné est un fonds d'investissement, à sa société de gestion ou à tout fonds d'investissement qui est géré et/ou conseillé par sa société de gestion ou qui est gérée et/ou conseillée par la Société Mère de sa société de gestion («Entité Liée») sera libre.

Pour les besoins des présents Statuts, une entité est société mère («Société Mère») si, directement ou indirectement, elle:

- a) détient la majorité des droits de vote de cette entité; ou
- b) est actionnaire ou associé de cette entité et a le droit de nommer le président, la majorité de son conseil d'administration ou la majorité de son conseil de surveillance, selon le cas; ou
- c) est actionnaire ou associé de cette entité et contrôle, seule ou en vertu d'un accord avec d'autres actionnaires ou associés, la majorité des droits de vote de cette entité ou a le droit de nommer le président, la majorité de son conseil d'administration ou la majorité de son conseil de surveillance, selon le cas.

Le Gérant aura cependant le droit d'interdire toute Cession qui aurait pour effet de créer un problème réglementaire et/ou fiscal pour la Société, le Gérant ou l'un des actionnaires de la Société.

S'il y a au moins deux Cessions successives des mêmes Actions à des Affiliées ou Entités Liées, toute Cession après la première Cession ne sera libre que si le cessionnaire proposé est un Affilié ou une Entité Liée du cédant dans la première Cession.

Dans tous les cas de Cession à un Affilié ou une Entité Liée, si, à quelque moment que ce soit, le cessionnaire concerné cesse d'être un Affilié ou une Entité Liée du Liée du cédant, alors le cessionnaire devra, si le Gérant le lui demande, rétrocéder au cédant dans les meilleurs délais toutes les Actions qui lui avaient été cédées.

- 9.3.3 Droit de préemption
- (a) Définition du droit de préemption
- (i) Cas d'exercice Dans le cas d'un Projet de Cession d'Actions de la Classe A, chaque cédant consent aux autres actionnaires de la Classe A un droit de préemption sur les Actions Cédées, dans les cas et aux conditions prévues ciaprès.

Le droit de préemption ne s'applique pas aux Cessions libres visés à l'Article 9.3.2.

- (ii) Cessionnaire actionnaire Dans le cas où le cessionnaire est un actionnaire bénéficiant du droit de préemption, la Notification de Cession doit indiquer si l'actionnaire cessionnaire entend, dans le cas où les autres actionnaires exerceraient leur droit de préemption, exercer lui-même son droit de préemption comme s'il était lui-même un autre actionnaire. Dans ce cas, l'actionnaire cessionnaire est réputé avoir exercé son droit de préemption pour la totalité des Actions dont il s'est porté acquéreur.
 - (b) Modalités du droit de préemption

Le droit de préemption prévu au présent Article s'exerce dans les conditions suivantes:

- (i) Information des actionnaires Dans les 8 jours suivant la réception de la Notification de Cession, le Gérant sera tenu d'en informer l'ensemble des actionnaires, en leur communiquant individuellement les informations reçues dans la Notification de Cession.
- (ii) Délai d'exercice Chaque actionnaire bénéficiaire du droit de préemption dispose d'un délai de 30 jours à compter de la réception de la notification effectuée par le Gérant pour notifier au Gérant qu'il entend exercer son droit de préemption en indiquant le nombre d'Actions de la Classe A qu'il souhaite acquérir.



- (iii) Exercice sur la totalité des Actions Le droit de préemption des actionnaires ayant exercé le droit de préemption (les «Préempteurs») ne peut s'exercer collectivement ou individuellement que pour la totalité des Actions Cédées. En l'absence d'offre de rachat ou si les offres de rachat réunies des Préempteurs concernent un nombre d'Actions inférieur à celui offert par le cédant, le cédant peut procéder, sous réserve du respect des autres stipulations des Statuts, à la Cession des Actions Cédées au profit du cessionnaire.
- (iv) Prix d'exercice En cas d'exercice du droit de préemption, le prix d'achat au cédant des Actions Cédées est le prix convenu entre le cédant et le cessionnaire.
- (v) Répartition entre Préempteurs Si les demandes des Préempteurs représentent un nombre cumulé d'Actions supérieur à celui soumis à la préemption, et à défaut d'accord entre eux sur une répartition différente, la répartition se fait pour chaque Préempteur, en proportion de leurs participations respectives dans le capital social (étant précisé que pour le traitement des éventuels rompus, les calculs sont arrondis au nombre entier le plus proche, et qu'en cas d'égalité il est procédé par tirage au sort) et en tout état de cause dans la limite de sa demande.
 - (vi) Repentir du Cédant Le Cédant ne bénéficie pas d'un droit de repentir.
- (vii) Réalisation de la Cession Dans le cas où le droit de préemption est exercé pour un nombre d'Actions au moins égal à la totalité des Actions Cédées, le cédant doit procéder à la Cession aux Préempteurs des Actions Cédées, dans un délai de 15 jours à compter de la notification de l'exercice du droit de préemption.

Pour le cas où les Préempteurs n'exercent pas leur droit de préemption à l'occasion d'un Projet de Cession dûment notifié, le cédant doit procéder à la Cession au cessionnaire, dans le strict respect des termes du projet notifié et sous réserve des autres dispositions des Statuts, dans le délai prévu par le Projet de Cession ou, à défaut de délai prévu, dans le délai de 60 jours à compter de l'expiration du délai de préemption. Faute pour le cédant de procéder ainsi, il devrait à nouveau, préalablement à toute Cession de ses Actions de la Classe A, se conformer aux stipulations des Statuts.

9.3.4 Agrément

- (a) Agrément préalable à la Cession des Actions Afin de maintenir la cohésion de l'actionnariat de la Société, il est convenu que les Actions de la Classe A ne peuvent faire l'objet d'une Cession par leurs titulaires à toute personne, actionnaire ou non, sans l'agrément préalable du Gérant.
- (b) Exceptions Les Actions de Classe A peuvent faire l'objet d'une Cession, sans devoir recueillir l'agrément préalable du Gérant dans les cas suivants: (i) Cession libre visé à l'Article 9.3.2 ou (ii) Cession résultant de l'exercice du droit de préemption conformément à l'Article 9.3.3.
- (c) Décision du Gérant La décision du Gérant de donner ou non l'agrément est notifiée au cédant. L'absence de notification d'une décision dans les 15 jours suivant la date de la Notification de Cession vaut refus d'agrément. La décision n'a pas à être motivée.
- (d) Réalisation d'une Cession agréée Dans le cas où un Projet de Cession est agréé dans les conditions prévues cidessus, le cédant qui l'a notifié doit procéder à la Cession agréée, selon les termes et dans le délai précisé par l'agrément, ou, si aucun délai n'a été précisé, dans les 60 jours suivants la date de la notification de l'agrément, sous réserve de l'application du délai d'exercice du droit de préemption dans les conditions prévues ci-dessus. Faute pour le cédant de réaliser la Cession dans ce délai, il doit à nouveau, préalablement à toute Cession d'Actions de la Classe A, se conformer aux stipulations des Statuts.

S'il advient que le cédant ne puisse réaliser, dans ce délai, la Cession projetée et agréée dans les conditions prévues ci-dessus, ni la Société ni l'un quelconque des actionnaires ne seront tenus de racheter les Actions concernées ni de dédommager le cédant de quelque manière que ce soit, ni le Gérant de donner son agrément à tout autre Projet de Cession notifié par le cédant ultérieurement.

9.3.5. Indemnisation

Chaque cédant consent à payer toutes les dépenses, y compris les frais d'avocat, encourues par la Société ou le Gérant en relation avec la Cession de ses Actions, sauf si le cessionnaire accepte de supporter de telles dépenses. Le Gérant pourra également percevoir une rémunération du cédant, négociée d'un commun accord, si ce dernier requiert son assistance pour rechercher un cessionnaire pour ses Actions.

9.3.6. Divers

Nonobstant toute disposition contraire contenue dans les présents Statuts, le cessionnaire d'un Actionnaire de la Classe A n'aura le droit de devenir un actionnaire en remplacement du cédant que si:

- (a) le cessionnaire a signé les documents exigés par le Gérant afin de reconnaître l'engagement du cessionnaire de répondre à tout appel de capital dans les limites du montant de l'engagement du cédant que le Gérant reste en droit d'appeler conformément au bulletin de souscription signé par le cédant (l'«Engagement Non Appelé») ainsi que tous les autres documents raisonnablement exigés par le Gérant pour établir l'accord du cessionnaire d'être lié par toutes les dispositions des présents Statuts, et tous autres documents raisonnablement requis par le Gérant en vue d'admettre le cessionnaire en tant qu'actionnaire de la Société, notamment avoir accepté par écrit de reprendre toutes les obligations du cédant à l'égard de la Société,
- (b) le cessionnaire est Investisseur Institutionnel, Investisseur Professionnel ou Investisseur Averti au sens de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque,
 - (c) le cédant ou le cessionnaire a payé à la Société ou au Gérant toutes les dépenses visées à l'Article 9.3.5.



Le Gérant refuse d'enregistrer le cessionnaire en tant qu'actionnaire dans le Registre aussi longtemps que les conditions énumérées ci-dessus ne sont pas respectées.

Toute Cession d'Actions de Classe A est inscrite dans le Registre; cette inscription est signée par le Gérant ou par toute(s) autre(s) personne(s) désignée(s) à cet effet par le Gérant.

Art. 10. Emission des actions. Il sera proposé aux actionnaires potentiels de s'engager à souscrire des Actions de la Classe A à la (aux) date(s) ou période(s) déterminée(s) par le Gérant telles qu'indiquées et plus amplement détaillées dans le Mémorandum.

Le paiement du prix de souscription des Actions de la Classe M et de la Classe A doit être effectué en tout ou en partie aux dates indiquées dans le Mémorandum. Les modes de paiement de ces souscriptions sont déterminés par le Gérant conformément aux dispositions du Mémorandum et du bulletin de souscription signé par l'actionnaire.

La Société peut accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs ou tous autres actifs, en observant les conditions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises de la Société, et à condition que ces valeurs ou autres actifs soient conformes aux objectifs et stratégie d'investissement de la Société.

Art. 11. Rachat d'actions. La Société est de type fermé, et par conséquent les demandes unilatérales de rachat par les actionnaires ne peuvent pas être acceptées par la Société.

Les Actions peuvent néanmoins être rachetées de manière forcée si un actionnaire cesse d'être, ou se trouve ne pas être, Investisseur Institutionnel, Investisseur Professionnel ou Investisseur Averti au sens de la Loi. Dans ce cas, le rachat forcé aura lieu aux conditions prévues dans le Mémorandum.

La Société peut également procéder au rachat d'Actions en cas de défaut de paiement par un actionnaire dans les conditions prévues à l'Article 13 des présents Statuts.

Le Gérant est autorisé à annuler les Actions rachetées.

La Société aura le droit, si le Gérant le décide, de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque actionnaire y consentant par l'attribution en nature à l'actionnaire d'investissements provenant de la masse des avoirs de la Société d'une valeur égale à la valeur des Actions à racheter. La nature et le type d'avoirs à transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable sans porter préjudice aux intérêts des autres actionnaires de la Société et l'évaluation dont il sera fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le cédant.

- **Art. 12. Conversion d'actions.** Une conversion d'une Action d'une classe à une autre n'est pas autorisée en cas de défaut de paiement tel que prévu à l'Article 13.
- Art. 13. Retard et défaut de paiement. Pour le cas où un actionnaire porteur d'Actions de la Classe A (l'«Actionnaire Défaillant») ne s'acquitterait pas, en tout ou partie, d'un versement correspondant à un appel de fonds à la date à laquelle il doit être versé (la «Date d'Exigibilité»), le Gérant enverra une mise en demeure (la «Mise en Demeure») à l'Actionnaire Défaillant et pourra procéder de la façon suivante:
- 1) Sous réserve des dispositions du paragraphe 3 ci-dessous, l'Actionnaire Défaillant (i) ne recevra aucune distribution de quelque sorte que ce soit jusqu'à la date à laquelle la Société a cédé ou distribué tous ses actifs et peut effectuer une dernière distribution de tous les actifs restants aux actionnaires et (ii) ne sera pas autorisé à participer à un quelconque vote des actionnaires. S'il est membre du Comité Consultatif de la Société, il sera automatiquement suspendu de ses fonctions en cette qualité.
- 2) De plus, tout retard dans le versement des sommes dues au titre de tout appel de fonds entraînera le paiement d'intérêts (les «Intérêts de Retard») au profit de la Société, de plein droit et sans qu'il soit nécessaire de procéder à une formalité quelconque, calculés prorata temporis sur la base du taux LIBOR trois (3) mois (établi à la Date d'Exigibilité) augmenté de trois (3) pour cent appliqué aux sommes dues par l'Actionnaire Défaillant à compter de la Date d'Exigibilité et jusqu'à ce que le paiement ait été reçu par la Société, sans préjudice de toute action que la Société pourra exercer contre l'Actionnaire Défaillant, et de la faculté pour la Société d'exercer les droits décrits au paragraphe 4 ci dessous.
- 3) En cas de régularisation de sa situation dans un délai de 30 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la Mise en Demeure, et donc de versement du capital et des Intérêts de Retard, l'Actionnaire Défaillant recouvrera son droit (i) de recevoir les distributions effectuées, y compris les distributions intervenues entre la Date d'Exigibilité et la date de régularisation et (ii) de participer aux votes des actionnaires. S'il a été suspendu du Comité Consultatif, il pourra être invité à reprendre son siège.
- 4) A défaut de régularisation dans un délai de 30 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la Mise en Demeure, le Gérant pourra, à sa seule discrétion, exercer une ou plusieurs des options suivantes:
- (a) les Actions de la Classe A détenues par l'Actionnaire Défaillant (la «Participation de l'Actionnaire Défaillant») pourra être cédée en tout ou partie à un ou plusieurs autres actionnaires et/ou à un ou plusieurs tiers.
- Le(s) cessionnaire(s) pourra(ont) être désigné(s) par l'Actionnaire Défaillant dans les 30 jours ouvrables à compter de la Date d'Exigibilité, étant précisé que cette période pourra être prolongée par le Gérant. Tout projet de cession devra respecter les dispositions de l'Article 9 notamment en ce qui concerne le droit de préemption puis l'agrément préalable



du Gérant. Si l'Actionnaire Défaillant et le(s) cessionnaire(s) désigné(s) conviennent d'un prix, la Participation de l'Actionnaire Défaillant sera cédée au prix convenu.

Si (i) l'Actionnaire Défaillant et le(s) cessionnaire(s) désigné(s) ne s'accordent pas sur un prix, (ii) l'Actionnaire Défaillant n'a pas désigné de cessionnaire(s) dans le délai requis, (iii) conformément à l'Article 9, le Gérant n'a pas agréé la Cession au(x) cessionnaire(s) désigné(s) par l'Actionnaire Défaillant, ou (iv) tout ou partie de la Participation de l'Actionnaire Défaillant n'est pas cédée pour toute autre raison, le Gérant pourra procéder à sa discrétion comme il est prévu aux paragraphes (b) ou (c) ci-après.

Sur le produit net de la cession des Actions, le Gérant prélèvera d'abord les sommes qui sont dues à la Société au titre des fonds appelés et des Intérêts de Retard encourus jusqu'à la date de Cession. Le Gérant prélèvera ensuite pour son propre compte, le compte de la Société, des autres Investisseurs et du Dépositaire, un montant égal à tous les frais encourus ou dommages subis par eux à la suite du non-paiement des fonds appelés par l'Actionnaire Défaillant. L'Actionnaire Défaillant percevra le solde, le cas échéant.

En cas de cession, l'inscription correspondante de l'Actionnaire Défaillant sera automatiquement rayée du Registre. L'(les) acquéreur(s) désigné(s) ne deviendra(ont) propriétaire(s) des titres qu'après avoir rempli les conditions visées à l'Article 9.

(b) Si le Gérant décide de ne pas procéder conformément au paragraphe (a) ci-dessus ou si tout ou partie de la Participation de l'Actionnaire Défaillant n'est pas cédée dans les conditions décrites au paragraphe (a) ci-dessus, le Gérant pourra, à sa seule discrétion, décider que les Actions de la Classe A correspondant à la Participation de l'Actionnaire Défaillant qui n'a pas été cédée seront annulées et remplacées par des Actions de la Classe D.

Après la conversion des Actions de la Classe A, l'Investisseur Défaillant sera libéré de toute obligation de payer les appels de fonds futurs.

(c) Si le Gérant décide de ne pas procéder conformément aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus ou si tout ou partie de la Participation de l'Actionnaire Défaillant n'est pas cédée ou convertie en Actions de la Classe D dans les conditions décrites respectivement aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus, le Gérant pourra, à sa seule discrétion, décider le rachat par la Société de tout ou partie de la Participation de l'Actionnaire Défaillant.

Les Actions de la Classe A seront rachetées par la Société à un prix forfaitaire (le «Prix de Rachat») égal à 50% du plus faible des deux montants suivants: (i) les montants libérés par l'Actionnaire Défaillant au titre des Actions da la Classe A, ou (ii) la Valeur Nette d'Inventaire des Actions de la Classe A rachetées.

Le Prix de Rachat sera payé après que la Société aura intégralement payé le montant libéré au titre des Actions de la Classe A émises aux autres actionnaires.

Sur Prix de Rachat, le Gérant pourra prélever les Intérêts de Retard encourus jusqu'à la date de rachat ainsi que, pour son propre compte, le compte de la Société, des autres Investisseurs et du Dépositaire, un montant égal à tous les frais encourus ou dommages subis par eux à la suite du non-paiement des fonds appelés par l'Actionnaire Défaillant. L'Investisseur Défaillant percevra le solde, le cas échéant.

Les Actions de la Classe A rachetées par la Société seront annulées.

Art. 14. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. La valeur nette d'inventaire de chaque Classe d'Actions (la «Valeur Nette d'Inventaire») sera déterminée, sous la responsabilité du Gérant, dans la devise de référence de la Société (telle que spécifiée dans le Mémorandum), lors de chaque Jour d'Évaluation tel que plus amplement précisé dans le Mémorandum.

La Société calculera la Valeur Nette d'Inventaire par Classe comme suit: chaque Classe prend part dans la Société selon le portefeuille et les droits à distribution attachés à chacune des Classes.

La valeur de l'ensemble du portefeuille et des droits à distribution attribués à une Classe particulière (telle que définie dans le Mémorandum) au Jour d'Évaluation donné, diminuée des engagements relatifs à cette Classe particulière, existants au Jour d'Évaluation, représente la Valeur Nette d'Inventaire totale attribuable à cette Classe au Jour d'Évaluation concerné. Les mêmes principes s'appliqueront pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire d'une Série d'Actions au sein d'une Classe.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action d'une Classe au Jour d'Évaluation est égale à la Valeur Nette d'Inventaire totale de cette Classe au Jour d'Evaluation concerné divisée par le nombre total d'Actions de ladite Classe en circulation à ce Jour d'Evaluation.

La valeur des actifs nets de la Société est égale à la différence entre la valeur de ses actifs bruts et ses engagements et les actifs sont évalués sur base de leur valeur probable de réalisation estimée de bonne foi.

L'évaluation de la Société est déterminée selon les critères correspondants aux indications de valorisation contenues dans les Recommandations en matière d'évaluation à l'usage du capital-investissement et du capital risque publiées par European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA) et dans le respect de la réglementation comptable en vigueur au Jour d'Evaluation.



- **Art. 15. Suspension du Calcul de la Valeur Nette d'inventaire.** L'Associé Gérant Commandité peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire lorsque:
- (i) il existe une situation d'urgence par suite de laquelle il est impossible pour la Société de disposer ou d'évaluer une partie substantielle de ses avoirs;
- (ii) lorsque les moyens de communication qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou le cours de bourse ou sur un autre marché sont hors service;
- (iii) pendant toute période durant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés, sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société est cotée ou négociée, est fermé pour une raison autre que les congés normaux, ou pendant toute période durant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues.
- **Art. 16. Le Gérant.** La Société sera gérée par GBS MANAGEMENT S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg (le «Gérant»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions de Gérant de la Société, la Société ne sera pas automatiquement dissoute et mise en liquidation, à condition qu'un administrateur, qui ne doit pas nécessairement être actionnaire, soit désigné afin d'exécuter les actes urgents ou de simple administration, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires, convoquée par cet administrateur, se tienne dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

La nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

- Art. 17. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus octroyés par la loi pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de la Société, y compris:
 - (i) gérer l'élaboration des politiques et stratégies d'investissement de la Société;
- (ii) examiner, sélectionner, négocier, structurer, acquérir, investir dans, détenir, gager, échanger, transférer et vendre ou liquider autrement un investissement dans une société du portefeuille (un «Investissement»);
- (iii) contrôler la performance de chaque Investissement, nommer les membres du conseil d'administration des sociétés du portefeuille ou obtenir une représentation équivalente, exercer tous les droits, pouvoirs, privilèges et autres droits liés à la propriété ou possession concernant les Investissements et prendre toute action, y compris des mesures décisives liées aux actions et aux autres titres de propriété émis par ces sociétés du portefeuille, que le Gérant peut estimer nécessaire ou recommandé à sa seule et absolue discrétion;
 - (iv) constituer des filiales en rapport avec les affaires de la Société;
- (v) à sa seule et absolue discrétion, établir le cas échéant un ou plusieurs limited partnerships ou des véhicules d'investissement similaires (y compris sous forme de société) afin de permettre à certains types d'investisseurs d'investir avec la Société de manière parallèle et autres véhicules;
- (vi) engager toute sorte d'activités et conclure, exécuter et accomplir des contrats de toute sorte nécessaires à, en rapport avec, ou accessoires à l'accomplissement de l'objet de la Société, y compris, sans limitation, les contrats de souscription ou avenants conclus avec les actionnaires;
- (vii) sauf restriction expressément prévue par les présent Statuts, agir seul pour exécuter, signer, viser et délivrer au nom et pour compte de la Société tous les contrats, certificats, actes ou autres documents nécessaires en vue de réaliser les objectifs et l'objet de la Société;
- (viii) ouvrir, tenir et fermer les comptes bancaires et établir des chèques ou autres ordres pour le paiement en espèces et ouvrir, tenir et fermer les comptes de courtage, de fonds monétaire et tout autre compte similaire;
- (ix) employer, engager et licencier (avec ou sans motif), au nom de la Société, toute personne, y compris un Affilié d'un actionnaire, pour exécuter des services ou fournir des biens à la Société;
- (x) employer, pour des paiements et dépenses courants et habituels, les services de consultants, courtiers, avocats, comptables et de tous autres agents pour la Société, tel qu'il sera jugé nécessaire ou conseillé, et autoriser chacun de ces agents à agir pour et au nom de la Société;
- (xi) contracter des polices d'assurances au nom de la Société, y compris pour couvrir la responsabilité des administrateurs et fondés de pouvoir, et d'autres responsabilités;
 - (xii) payer tous les frais et dépenses de la Société et du Gérant conformément au Mémorandum;
- (xiii) décider que la Société emprunte de l'argent à toute personne de manière provisoire en attendant de recevoir les apports de capital de la part des actionnaires de la Société dans les conditions prévues par le Mémorandum;
- (xiv) décider que la Société garantisse des prêts ou autres dettes des sociétés du portefeuille ou fournir un financement par octroi de prêt intermédiaire à une société du portefeuille.
- (xv) décider de l'émission d'obligations, de produits d'endettement, de rachat d'actions conformément aux Statuts et au Mémorandum.



Art. 18. Actes effectués par le Gérant.

- (i) Sauf restriction expressément prévue par les dispositions des présents Statuts, le Gérant est expressément autorisé à agir seul pour exécuter, signer, viser et délivrer au nom et pour compte de la Société tous les contrats, certificats, actes ou autres documents nécessaires en vue d'exécuter les objectifs et l'objet de ces Statuts et de la Société;
- (ii) Le Gérant, à sa discrétion, peut réaliser, mettre fin à ou approuver toute modification ou changement de tout contrat de prestation de services ou de délégation de gestion;
- (iii) La documentation, les analyses, données, informations reçues ou présentées par le Gérant concernant la gestion de la Société deviennent la propriété du Gérant.
- **Art. 19. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature du Gérant ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires créant des droits ou obligations de la Société vis-à-vis des tiers doivent être approuvées par le Gérant. Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires ayant pour effet de modifier les présents Statuts doit être adoptée moyennant respect des conditions spéciales de quorum et de majorité mentionnées à l'article 28 ci-dessous et avec l'accord du Gérant. Toute modification des présents Statuts entraînant une modification des droits d'une Classe doit être approuvée par une décision de l'assemblée des actionnaires de la Société et par une (des) assemblée(s) distincte(s) des propriétaires d'actions de la ou des Classe(s) concernée(s) et avec l'accord du Gérant.

Art. 20. Indemnisation. La Société indemnisera le Gérant, tout conseiller en investissements agissant dans le cadre de l'activité d'investissement de la Société et leurs actionnaires, administrateurs, fondés de pouvoir, employés, agents, conseillers, partners, membres, affiliés et personnel respectifs contre les actions, responsabilités, dommages, coûts et frais, y inclus les frais juridiques, supportés par eux en raison de leurs activités pour le compte de la Société ou des actionnaires de la Société, pour leur fonction passée ou présente comme administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et pour laquelle il n'est pas prévu d'indemnisation pour autant que cette indemnité ne s'applique pas en cas de fraude, de faute lourde, d'infraction pénale. Les droits à indemnisation mentionnés ci-dessus n'excluent pas d'autres droits auxquels elle peut prétendre.

Art. 21. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec une société ou entreprise ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant, ou tout autre administrateur ou fondé de pouvoir du Gérant, aurait un intérêt quelconque dans cette société ou entreprise ou par le fait qu'ils soient administrateur, associés directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

L'administrateur ou le fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, de ce fait, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir pour toute décision y relative.

Art. 22. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépositaire avec un établissement bancaire luxembourgeois (le «Dépositaire») répondant aux conditions prévues dans la Loi.

Les valeurs, espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront détenus par ou au nom du Dépositaire, qui sera tenu des obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi.

Il ne peut être mis fin aux fonctions du Dépositaire que si un nouveau dépositaire a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Art. 23. Comité Consultatif. Un Comité Consultatif sera mis en place par le Gérant qui fixe la composition et les procédures dans les conditions prévues dans le Mémorandum («Comité Consultatif»).

Le Comité Consultatif sera notamment en charge notamment de statuer sur les questions de conflits d'intérêt liés à la Société.

Art. 24. Assemblées Générales des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par l'Article 19 et/ou l'Article 28 des présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés. Elle a les pouvoirs expressément prévus par la loi ou par les présents Statuts, à condition que toute décision, pour être valablement adoptée, soit approuvée par le Gérant.

Les assemblées générales des actionnaires de la Société sont convoquées par le Gérant. Elles peuvent l'être également à la demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois de juin à 12.00 heures, au siège social de la Société à Luxembourg ou dans tout autre lieu à Luxembourg tel qu'indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le jour ouvrable précédent à Luxembourg.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être un administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit.



- Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 26. Rapport Annuel.** La Société publiera un rapport annuel dans les 6 mois à compter de la fin de l'exercice social concerné ainsi que des rapports intermédiaires dans les conditions prévues dans le Mémorandum.
- Art. 27. Distributions aux actionnaires. Le droit aux dividendes ou distribution et le droit au remboursement de capital concernant chaque Classe d'Actions, ainsi que l'attribution d'acomptes sur dividendes, sont déterminés par le Gérant conformément aux dispositions du Mémorandum. Aucune distribution de dividendes ne peut être faite, si suite à cette distribution, le capital de la Société deviendrait inférieur au capital minimum prévu par la loi.

Toutefois en cas d'émissions d'Actions de la Classe D, ces dernières donneront droit à un dividende privilégié et récupérable de 0,001% de la valeur d'émission de ces Actions qui sera distribué prioritairement et par préférence aux autres Actions des autres Classes.

- **Art. 28. Modifications des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires à condition de réunir un quorum de 75% du capital de la Société et une majorité de 75% des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et l'accord du Gérant.
- Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières non régies par les présents statuts seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de la Loi, telles que ces lois ont été ou seront modifiées en temps opportun.

Souscription et paiement

Le capital a été souscrit comme suit:					
Nom du souscripteur		Nombre d'actions souscrites			
	Classe M	Classe A	Classe B	Classe D	
1 GBS MANAGEMENT S.A., une	1				
2 PPM HOLDINGS LTD., Sept Mille Six Cent Cinquante			7.650		
3 LA COMPAGNIE BENJAMIN DE ROTHSCHILD S.A., Huit Cent Cin-					
quante			850		
4 Paulo Avelino de Souza Costa, Mille			1.000		
5 Bernard de Combret, Cinq Cents			500		
6 PERFORMANCE GROUP SA, trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-					
dix-neuf		39.999			

A la constitution, l'Action de Commandité et chaque Action de Classe B sont entièrement souscrites et libérées et chaque Action de Classe A est entièrement souscrite et libérée à hauteur de 5% (cinq pour cent), ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008. La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Le premier rapport annuel de la Société sera daté du 31 décembre 2008.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par la Société conformément aux dispositions du Memorandum et sont évalués à la somme de six mille euros (EUR 6.000,-).

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- 1. A été appelée aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers (LUXEMBOURG) S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, RCS B 65.477.
- 2. La durée du mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir qui approuvera les comptes annuels 2008, et
 - 3. Le siège social de la société est fixé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte français fera foi.

Dont acte, fait à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Louis, P. Bettingen.



Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, LAC / 2007 / 25177. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 septembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007103813/202/1136.

(070123354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 338.200,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 90.192.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 908 du 14 juin 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GATE GOURMET LUXEMBOURG III A S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007098849/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05059. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Auto Helfent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 8, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 34.588.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007099012/3006/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06205. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

FLL S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 130.681.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société de droit anglais WATER GROUPE Ltd, ayant son siège social à Station Road, Carcroft, Doncaster, DN6 8DD, Angleterre;

représentée par Monsieur Pascal Polge, administrateur de sociétés, demeurant au 109, rue du Prévot, B-1050 Bruxelles, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, agissant selon la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société»).



STATUTS

Titre I er . Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme. Dénomination.

- 1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).
 - 1.2 La Société adopte la dénomination FLL S.A.

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- 2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.
- 2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.
- **3. Objet.** La société a pour objet, tant en Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte d'autrui ou en participation,
 - 1) toutes opérations de transport par l'utilisation de tous moyens de transport et ou d'affrètement;
 - 2) le transport, la manutention, le conditionnement et le magasinage de tout produit, de tout genre et de toute nature;
- 3) le commerce sous toutes ses formes et notamment la location, l'importation, l'exportation, l'achat et la vente en gros ou au détail, la représentation et le courtage, de toutes marchandises et de tous produits et plus particulièrement de bateaux.

Elle peut accepter tout mandat de gestion et d'administration dans toute société et association quelconque. Elle peut se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société, liée ou non.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital

- **5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.
- **6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.
- **7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.
- **8. Modification du capital.** Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administrateurs, Conseil d'Administration, Reviseurs d'entreprises

9. Conseil d'Administration.

- 9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.
- 9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil



d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

- 9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.
- 9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du Conseil d'Administration.

- 10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
- 10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.
- 10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.
- 10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.
- 10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.
- 10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.
- 10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.
- 10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.
- 10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs Généraux du Conseil d'Administration.

- 11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.
- 11.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique de la Société est habilité à créer un ou plusieurs compartiments, correspondant aux actifs de la Société financés avec les produits d'une émission spécifique de titres par la Société et correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société et le Conseil d'Administration est autorisé à transmettre, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi Titrisation.

12. Délégation de Pouvoirs.

- 12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.
- 12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.
- 13. Représentation de la Société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.



14. Commissaire aux Comptes.

- 14.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.
- 14.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre V. Assemblée Générale des Actionnaires

15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

- 15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.
- 15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.
- 15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.
- 15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.
- 15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.
- 15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.
- 15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.
- 15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.
- **16.** Lieu et date de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier vendredi du mois de mai, à 16.00 heures, et pour la première fois en 2008.
- 17. Autres Assemblées Générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.
- **18. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

- 19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2007.
- 19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

- 20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.
- 20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.



- 21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.
- 21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.
- 21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII. Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les 310 (trois cent dix) actions ont été souscrites comme suit:

actions 310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille six cents Euros.

Première Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1. L'adresse de la Société est fixée au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.
- 2. Est appelé aux fonctions d'Administrateur pour une période maximale de six (6) ans, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2012:

Monsieur Pascal Polge, administrateur de sociétés, demeurant au 109, rue du Prévost, B-1050 Bruxelles.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période: La société LUXREVISION S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 40.124, établie au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénoms, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Polge, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, LAC/2007/22681. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007099133/211/224.

(070112040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 106.863.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 726 du 21 juillet 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



GATE GOURMET LUXEMBOURG III B S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007098856/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05116. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Silverfin Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 20.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Pour SILVERFIN HOLDING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

F. Marx / G. Kettmann

Référence de publication: 2007099056/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03618. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Lannage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Pour LANNAGE S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

F. Marx / G. Kettmann

Référence de publication: 2007099044/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03635. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Empik Centrum Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 58.034.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007099167/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04935. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.



European Polymer Coatings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre Dame. R.C.S. Luxembourg B 16.383.

Holdings & Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre Dame. R.C.S. Luxembourg B 17.033.

Immo - Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre Dame. R.C.S. Luxembourg B 16.557.

Jacaranda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen. R.C.S. Luxembourg B 10.197.

Clôture de liquidation

Il résulte des jugements du 9 juin 2005 rendus par le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre siégeant en matière commerciale que les opérations de liquidation des sociétés EUROPEAN POLYMER COATINGS (HOLDING) S.A, HOLDINGS & INVESTMENTS S.A., IMMO-FINANZ (HOLDING) S.A. et JACARANDA (HOLDING) S.A. ont été déclarées closes pour absence d'actifs et que les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour les sociétés en liquidation

I. Jung

Le liquidateur

Référence de publication: 2007099119/8042/35.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06284. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06287. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06289. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06292. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

(070111704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

(070111705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

(070111706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

MSREF VI Torpedo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 128.472.

In the year two thousand and seven, on the twelfth of July.

In front of Me Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

MORGAN STANLEY REAL ESTATE F INTERNATIONAL FUNDING L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Delaware with registered number 4167168, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America,

here, represented by Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on July 11, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:



- I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of MSREF VI TORPEDO S.à. r.l. (hereafter «the Company»), with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer on April 20, 2007, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association and which articles of association don't have been amended up to today's date.
- II. The share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.
- III. The sole shareholder resolved to convert all five hundred (500) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each of the Company into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of one cent (EUR 0.01) each.
- IV. Pursuant to the above resolution, article 6 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth be read as follows:
- « **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated 1,000.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MORGAN STANLEY REAL ESTATE F INTERNATIONAL FUNDING L.P., une société régie suivant les lois du Delaware, enregistrée sous le numéro 4167168, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 11 juillet 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de MSREF VI TORPEDO S.à. r.l., (ci après «la Société»), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporée par acte de M ^e Martine Schaeffer en date du 20 avril 2007, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.
- II. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.
- III. L'associé unique décide de convertir les cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacunes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) parts sociales d'un cent (EUR 0,01) chacune.
 - IV. Suite à la résolution ci-dessus, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:
- « **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.000,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.



A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007. LAC/2007/18662. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007098908/5770/85.

(070111383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Alphalipologie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.160.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 16 décembre 2005

Les mandats de Iorio Antonio, administrateur-délégué, Denis Iorio, Jean-Luc Iorio et Marc Mikolajczyk, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 se compose comme suit:

- Antonio Iorio, indépendant, demeurant à rue de la Malpierre, F-70300 Saint Albert, administrateur-délégué,
- Denis Iorio, demeurant à 45bis, rue Georges Moulinard, F-70300 Luxeuil les Bains,
- Jean-Luc Iorio, demeurant à 15, rue du Souvenir, F-70300 Froideconche,
- Marc Mikolajczyk, demeurant à 3, Impasse Champ Leloup F-70300 Froideconche.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra 2011 est:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

ALPHALIPOLOGIE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007098872/717/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02182. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Visser et Fah S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 14, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 31.800.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007098808/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02880. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.



Arcada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.212.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme GLABACH INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 108.222, avec siège social au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

- I.- Que la société à responsabilité limitée ARCADA S.à r.l., R.C.S. Luxembourg section B numéro 75.212, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 535 du 26 juillet 2000, et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé en date du 12 décembre 2001, lors de la conversion du capital en Euros, publié par extrait au Mémorial C numéro 970 du 26 juin 2002.
- II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée ARCADA S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.
 - III.- Que la comparante est devenue l'associée unique de la prédite société à responsabilité limitée ARCADA S.à r.l.
- IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée ARCADA S.à r.l. qui a interrompu ses activités.
 - V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.
- VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.
- VII.- Que la liquidation de la société à responsabilité limitée ARCADA S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.
 - VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société dissoute pour l'exécution de son mandat.
 - IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts de la société dissoute.
- X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six cent cinquante Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 juillet 2007, Relation GRE/2007/3400. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 août 2007. J. Seckler.

Référence de publication: 2007098852/231/52.

(070111547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.



Gate Gourmet Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 235.900,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R.C.S. Luxembourg B 86.445.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 908 du 14 juin 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GATE GOURMET HOLDING I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007098851/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05056. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Patron Ku'damm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 112.169.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007099162/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04853. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

ed comes S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6130 Junglinster, 12, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 53.671.

Le bilan au 31 décembre 2005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099209/3241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06685. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

WPP Luxembourg Gamma Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.134.898.520,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 79.018.

Les comptes annuels au 19 janvier 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007099245/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05978. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck